



Mise en œuvre du SCoT et PCAET : 1er label bas Carbone en Gironde



Qualité urbaine et développement durable #7 : Séminaire de travail : 1er label bas Carbone en Gironde

Jeudi 27 février 2020 – 9h00
Séminaire de restitution



Déroulé du séminaire

9h

Propos introductifs

- > M. Lionel FAYE, vice-président du SYSDAU, président de la commission Métropole responsable Energie climat
- > Mme Corinne MARTINEZ, Conseillère départementale et Référente PCAET Montesquieu
- > M. Bruno LAFON, Président du CRPF

Enjeux nationaux, régionaux, départementaux forestiers dans la séquestration carbone

10h

Evaluation d'itinéraires sylvicoles bas carbone et expérimentation du label (CRPF)

11h

Retour d'expérience du premier label bas Carbone avec le témoignage du propriétaire et des représentants de l'IAE Paris Sorbonne

Table ronde : « le label bas carbone au service de la transition énergétique des territoires »

- CRPF, M. Henri HUSSON, directeur adjoint
- IDF, M. Olivier GLEIZES
- La Poste, M. Pascal BERILLON, risk manager
- Société Forestière, Mme Cécile DE COINCY directrice développement compensation carbone

13h

Cocktail déjeunatoire

14h

Présentation des fiches actions-forêt PCAET
Coopérations territoriales
Les paysages forestiers de l'aire métropolitaine bordelaise



Séminaire de travail : 1er label bas Carbone en Gironde

x Présentation des enjeux

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre du SCoT et des PCAETs de la couronne métropolitaine bordelaise, le SYSDAU a engagé avec l'expertise du CRPF une expérimentation pour évaluer les potentialités de séquestration carbone des forêts de la couronne Ouest. Cette démarche s'inscrit naturellement dans le cadre des orientations politiques internationales et nationales (Accords de Paris, Rapports du GIEC, Loi sur la transition énergétique et pour une croissance verte, ...), en veillant notamment à développer l'usage du label Bas Carbone, comme un nouveau ressort de valorisation des services rendus par la forêt et d'adaptation au changement climatique.

A partir de la restitution des travaux réalisés sur les communautés de communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde, il s'agit de déterminer, lors de ce séminaire, avec l'ensemble des élus, des acteurs et des professionnels de la filière du niveau national au niveau local, la manière de dupliquer et favoriser l'émergence d'autres initiatives de ce type sur les territoires.

Evaluation d'itinéraires sylvicoles bas carbone et expérimentation du label sur les territoires de Montesquieu et Jalle-Eau-Bourde

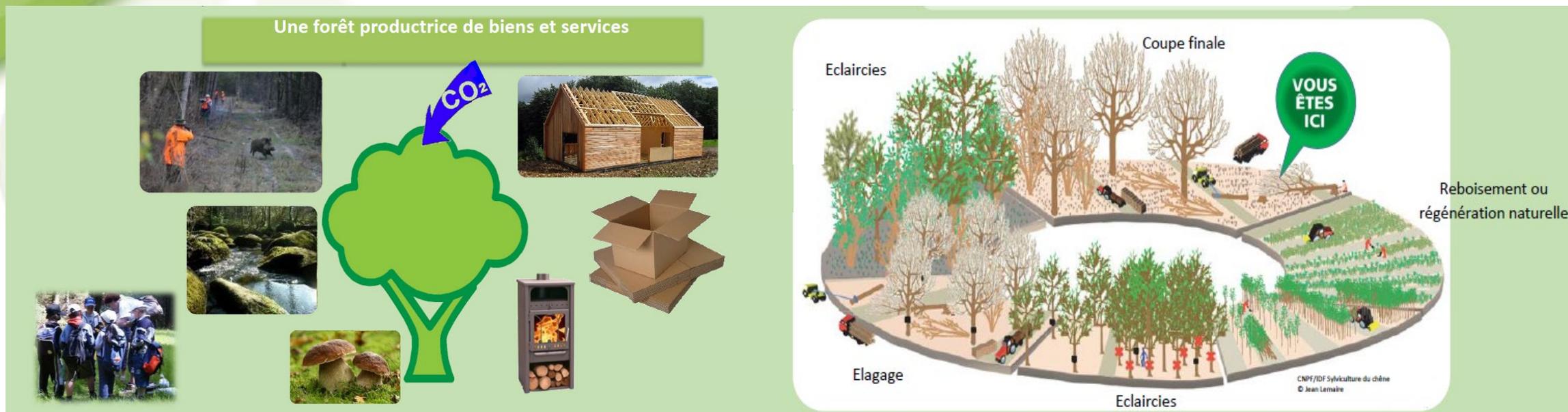
Henri HUSSON
Directeur adjoint
CRPF Nouvelle-Aquitaine

Gabriel DUCOS
Chargé de mission carbone
CRPF Nouvelle-Aquitaine



Introduction

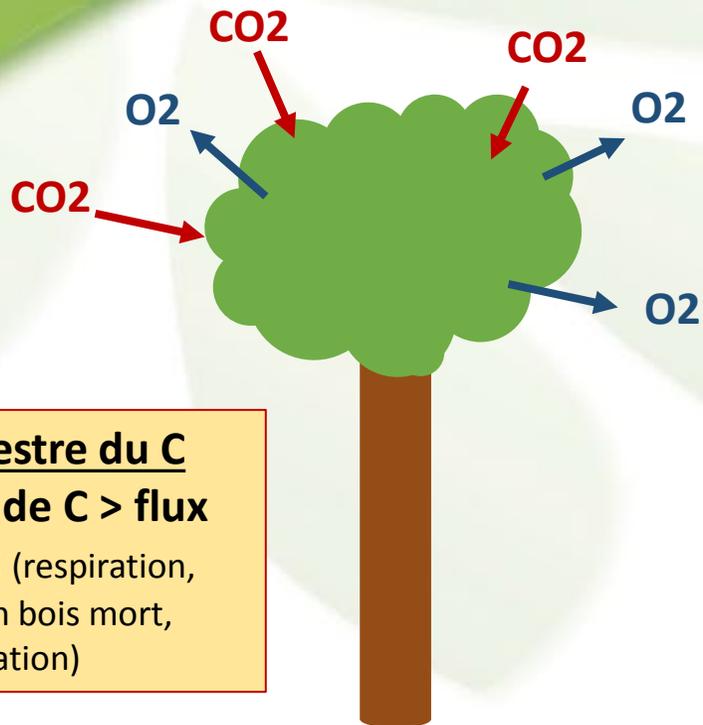
- La filière forêt-bois de Nouvelle-Aquitaine séquestre 17% des émissions de gaz à effet de serre: opportunité pour les territoires?
- Exemple du territoire du SYSDAU: interface urbain/rural



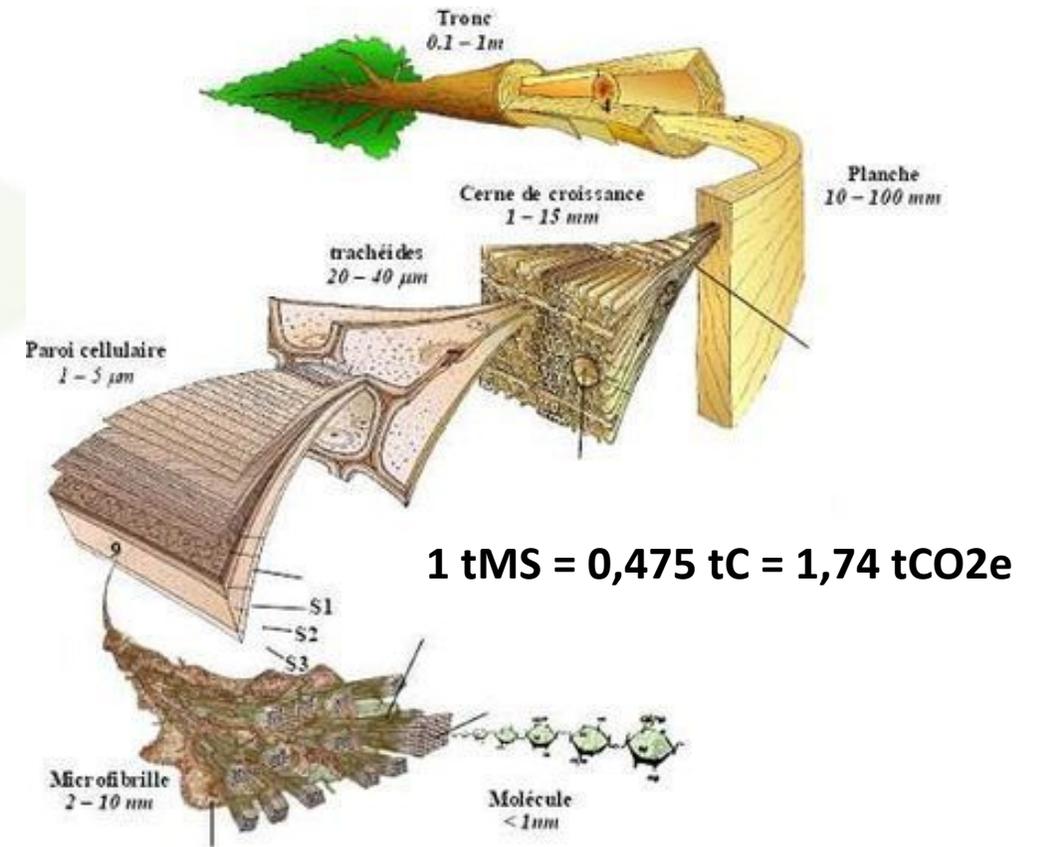
Le carbone dans l'arbre



L'arbre absorbe du dioxyde de carbone dans l'atmosphère grâce à la **photosynthèse** (flux entrant de C)



Arbre séquestre du C
flux entrant de C > flux
sortant de C (respiration,
décomposition bois mort,
perturbation)

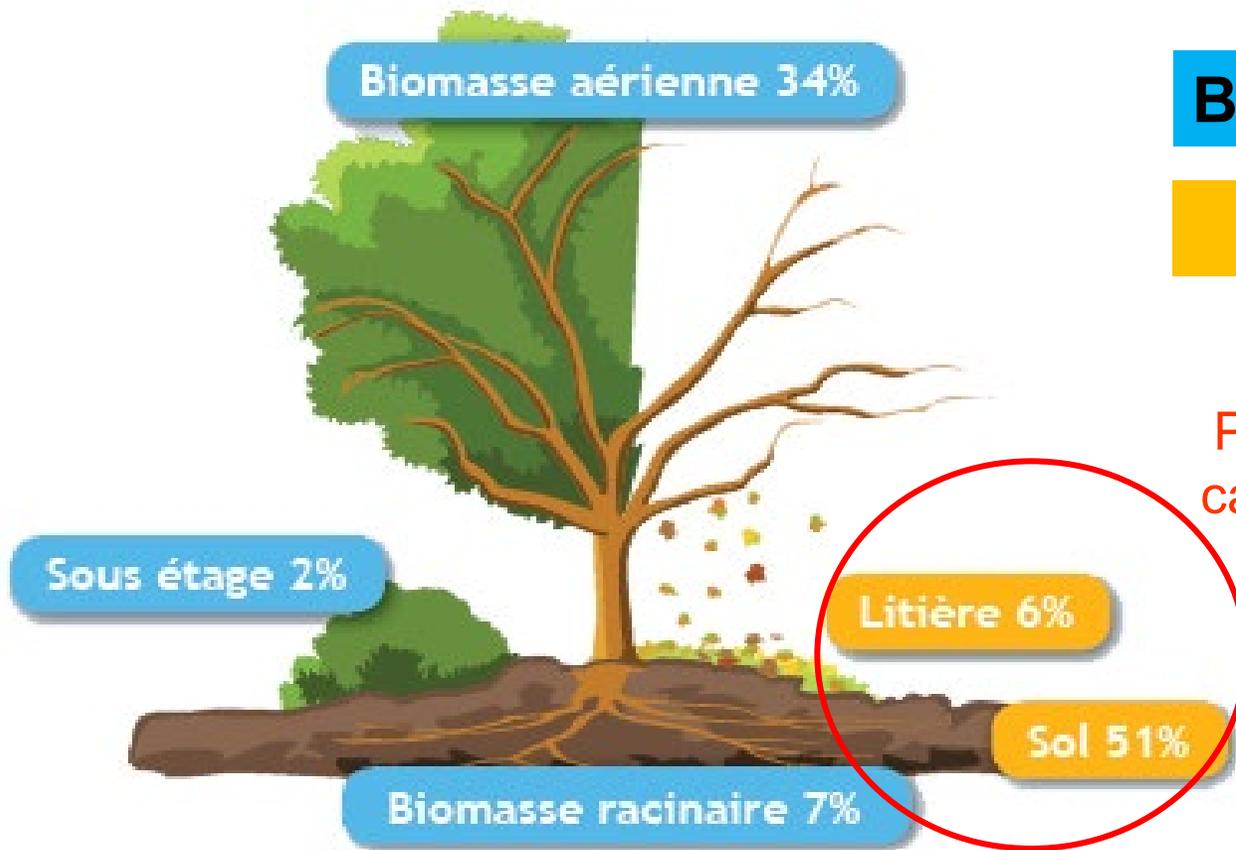


Source: Harrington, 1998

Le carbone est séquestré sous forme de cellulose, hémicellulose et lignine dans le bois

Le carbone en forêt : répartition des stocks de C

La forêt peut être un puits de carbone (forêt en croissance), une source de carbone (déperissement, incendies) ou avoir un bilan nul (forêt arrivée à maturité)



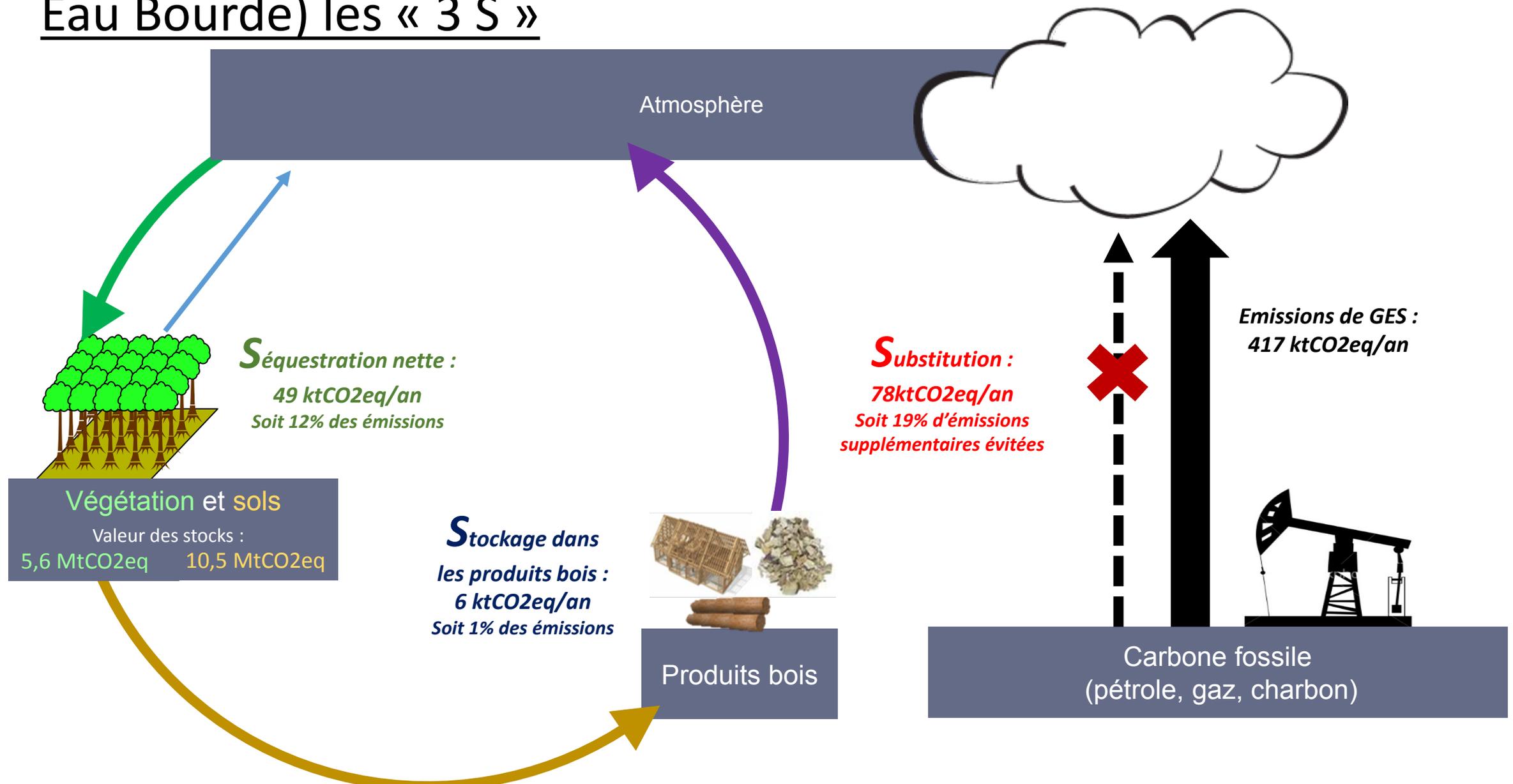
Biomasse = 43%

Sol = 57%

Plus de la moitié du carbone dans le sol !

Source : Dupouey et al., 2002

Cycle du carbone à l'échelle du territoire (de Montesquieu et Jalle Eau Bourde) les « 3 S »



La forêt de Montesquieu et Jalle-Eau-Bourde : état des lieux

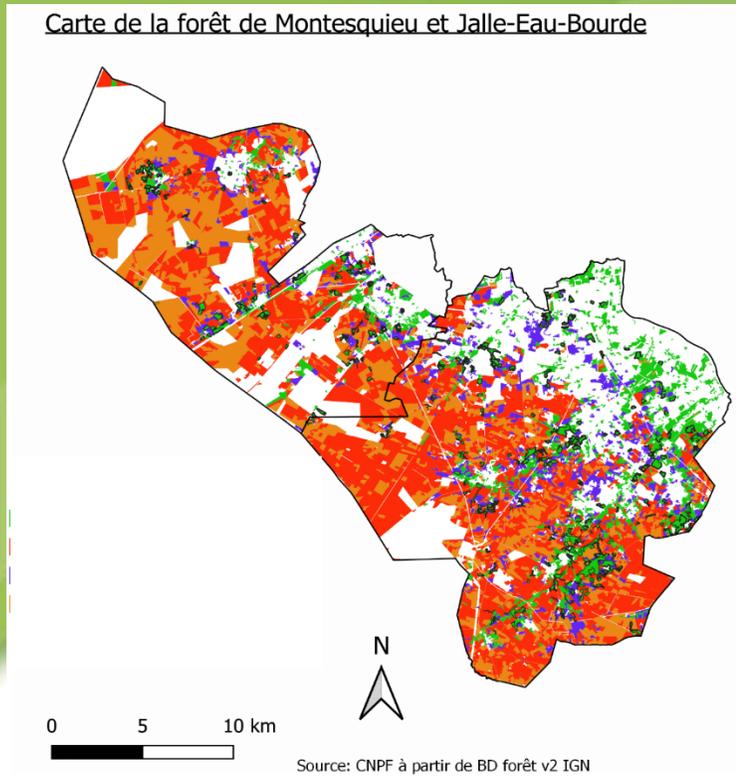


Tableau: surface forestière (BD forêt v2, 2007-2015)

	Feuillus	6 161 ha
	Résineux	16 594 ha
	Mixte	3 813 ha
	Coupes et plantations récentes	10 923 ha
	Total	37 491 ha

Tableau: incidence de la gestion du pin maritime et des feuillus sur le bilan des 3S

	Pin maritime	Feuillus
Séquestration nette	+	+++
Stockage produits bois	+++	+
Substitution	+++	+

- Pin maritime: taux de prélèvement élevé, faible variation du stock en forêt et maximisation des effets de substitution
- Feuillus: taux de prélèvement faible, augmentation du stock en forêt, valorisation surtout en BE donc peu d'effet de substitution

Comment améliorer le rôle d'atténuation du changement climatique sur le territoire?

Comparaison d'itinéraires sylvicoles du pin à l'échelle du territoire

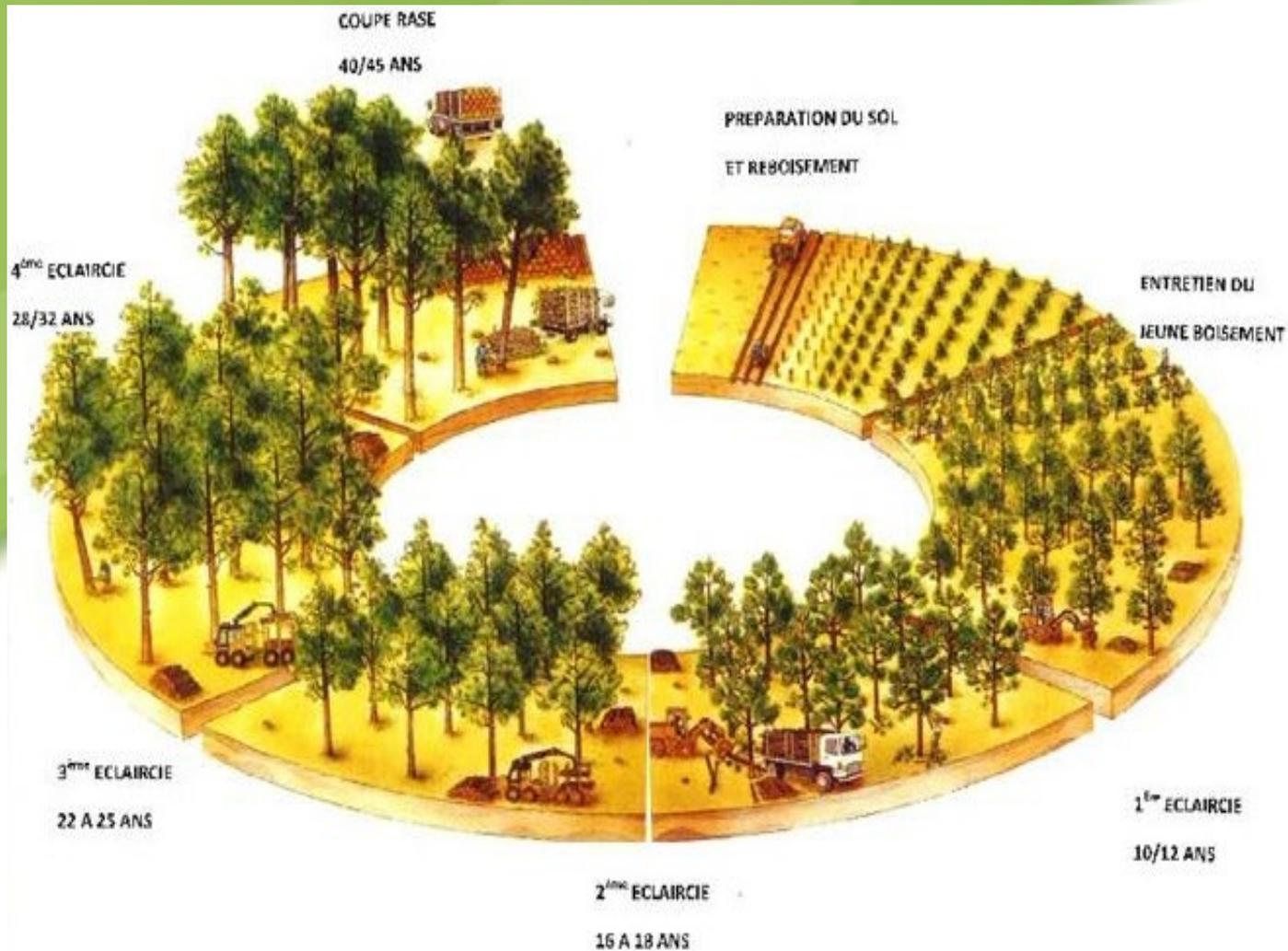


Schéma: illustration de l'itinéraire sylvicole standard du pin maritime

Cycle alternant coupes et reboisement avec production de BO, BI et BE

Modélisation de la croissance d'un peuplement de pin maritime en fertilité moyenne selon un itinéraire sylvicole avec l'outil Capsis et modèle de croissance PP3 de l'INRA

Bilan carbone avec l'outil CO2Fix : croissance des peuplements, récoltes, dégradation des produits bois selon leur durée de vie,...

Non prise en compte du stock carbone dans le sol

Comparaison d'itinéraires sylvicoles du pin à l'échelle du territoire

Scénario de référence: basé sur analyse des PSG (63% d'itinéraire standard)

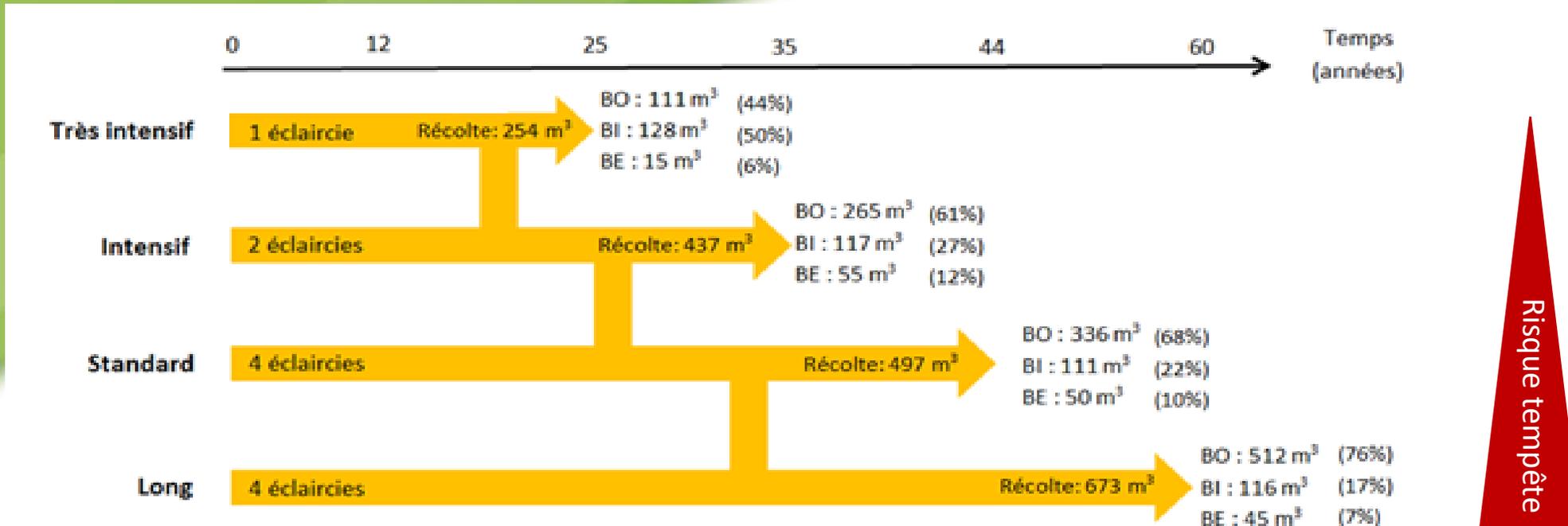


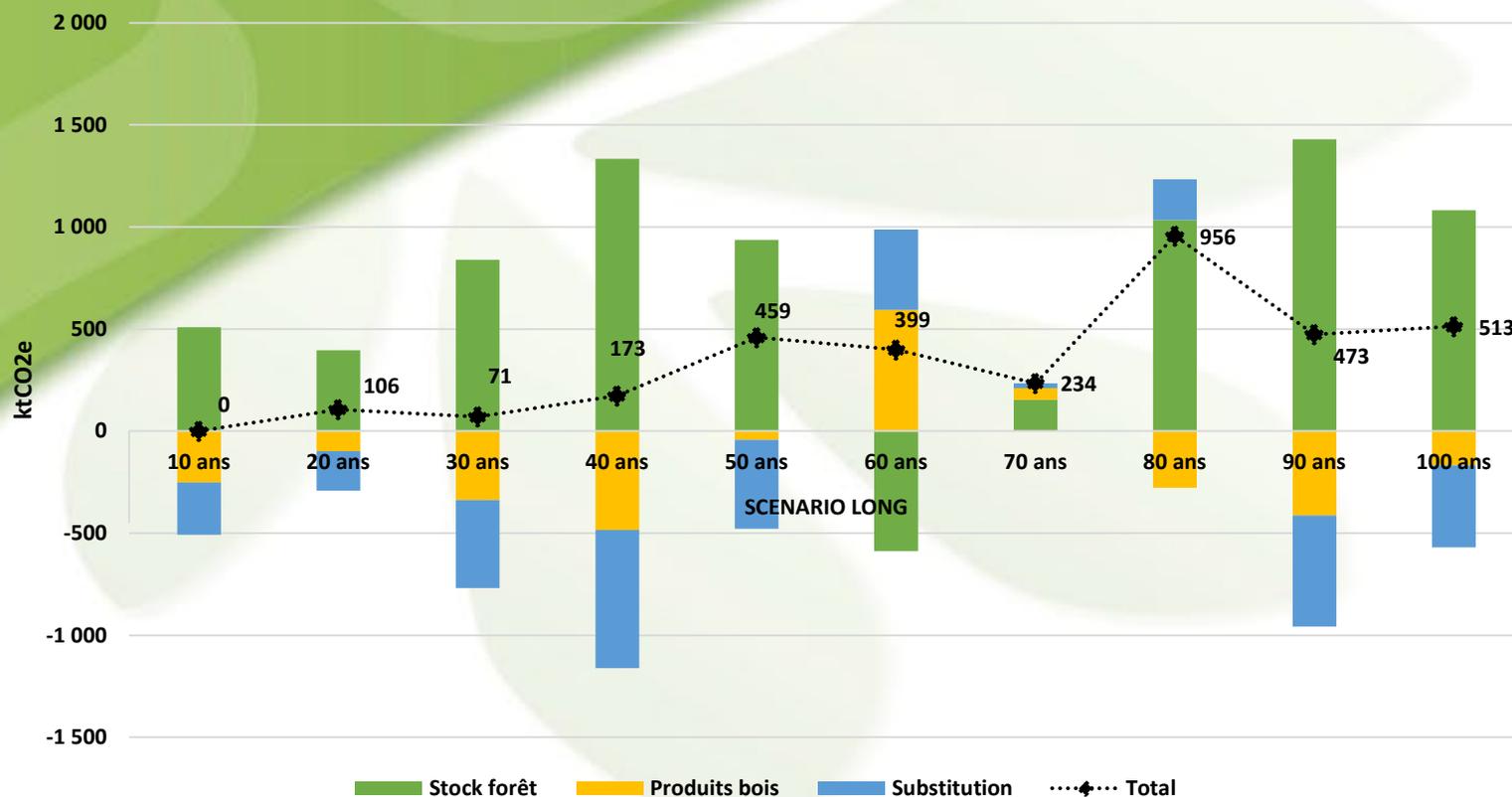
Schéma: itinéraires sylvicoles du pin maritime

Caractéristiques de la simulation :

- Comparaison de 3 scénarios : « Très intensif », « Intensif », et « Long » par rapport au « Standard »
- Transition progressive (selon les classes d'âge) de **7 000 ha** de l'itinéraire standard vers un scénario étudié
- Durée de la simulation = 100 ans

Comparaison d'itinéraires sylvicoles du pin à l'échelle du territoire

Tous les 10 ans: Bilan 3S scénario Long – Bilan 3S scénario de référence



- Augmentation stock forêt
- Perte stock produits bois
- Diminution effets de substitution
- Augmentation risque

Figure: bilans carbone tous les dix ans pendant 100 ans pour le scénario long par rapport au scénario de référence

Comparaison d'itinéraires sylvicoles du pin à l'échelle du territoire

ALLONGEMENT ITINERAIRE SYLVICOLE 60 ANS

Augmentation du stock de carbone en forêt

Diminution des effets de substitution

Bilan positif (gain 6% par rapport au scénario référence*) mais augmentation du risque

INTENSIFICATION 35 ANS

Diminution du stock de carbone en forêt

Augmentation des effets de substitution

Bilan positif (gain 7% par rapport au scénario référence *)

INTENSIFICATION FORTE 25 ANS

Diminution du stock de carbone en forêt

Diminution des effets de substitution (peu de BO)

Bilan négatif (perte 9% par rapport au scénario référence *)

Conclusion: la sylviculture peut avoir un effet sur le poids des 3S → compromis entre gestion qui optimise les effets de substitution et une qui priorise les stocks en forêt

Attention, incertitude élevée car modélisation basée sur beaucoup d'hypothèses: retenir les tendances plutôt que les chiffres.

Le choix de l'itinéraire revient au propriétaire forestier: dépend du contexte économique, de la fertilité de la parcelle, de la prise en compte du risque, etc

* Le gain/perte exprimé en pourcentage correspond au rapport entre le scénario hypothétique et le scénario de référence pour la surface en transition, c'est-à-dire 7 000 ha.

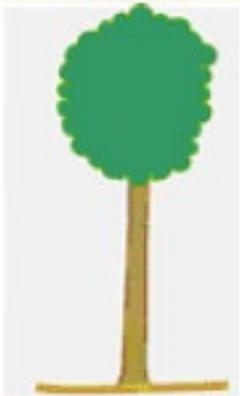
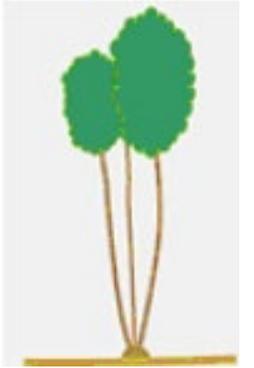
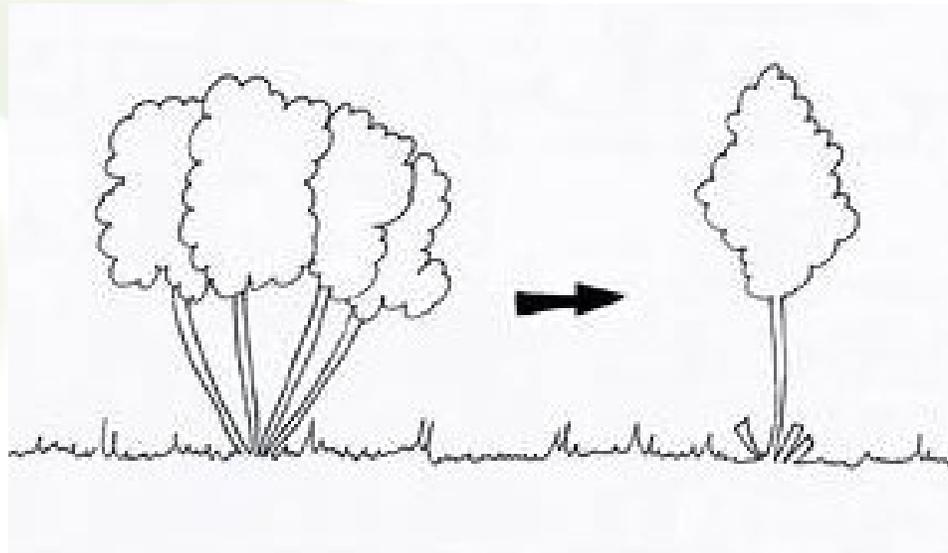
Leviers sylvicoles sur les peuplements feuillus

Le balivage de taillis

Taillis simple : « Peuplement forestier issu de rejets de souches ou de drageons dont la perpétuation est obtenue par des coupes de rajeunissement » (Bastien et Gauberville, 2015)

Futaie sur souches : Peuplement forestier feuillu issu du vieillissement ou de la régularisation d'un taillis (par balivage intensif), comportant une forte proportion de tiges issues de rejets de souches et ayant l'aspect d'une futaie (peuplement dont les arbres sont issus de graines)

Balivage: éclaircie d'un taillis simple au profit de tiges d'avenir, les baliveaux, en vue de convertir le peuplement en futaie sur souches



Exemple d'un balivage de taillis de châtaigniers en Haute-Vienne



Avant balivage



Après balivage

Leviers sylvicoles sur les peuplements feuillus

La reconstitution d'un peuplement en impasse sylvicole

Type de peuplement:

- Essence pas en station (sols sableux, pauvres, secs et acides)
- Dégâts biotiques (maladie de l'encre sur le châtaignier, scolyte dans le nord est)
- Dégâts abiotiques (tempêtes, incendies)

Conséquence: pompe à CO₂ au point mort et forêt devient une source de C dans certains cas

Travaux: récolte du peuplement en place et reboisement

Photos: chênes dépérissants →

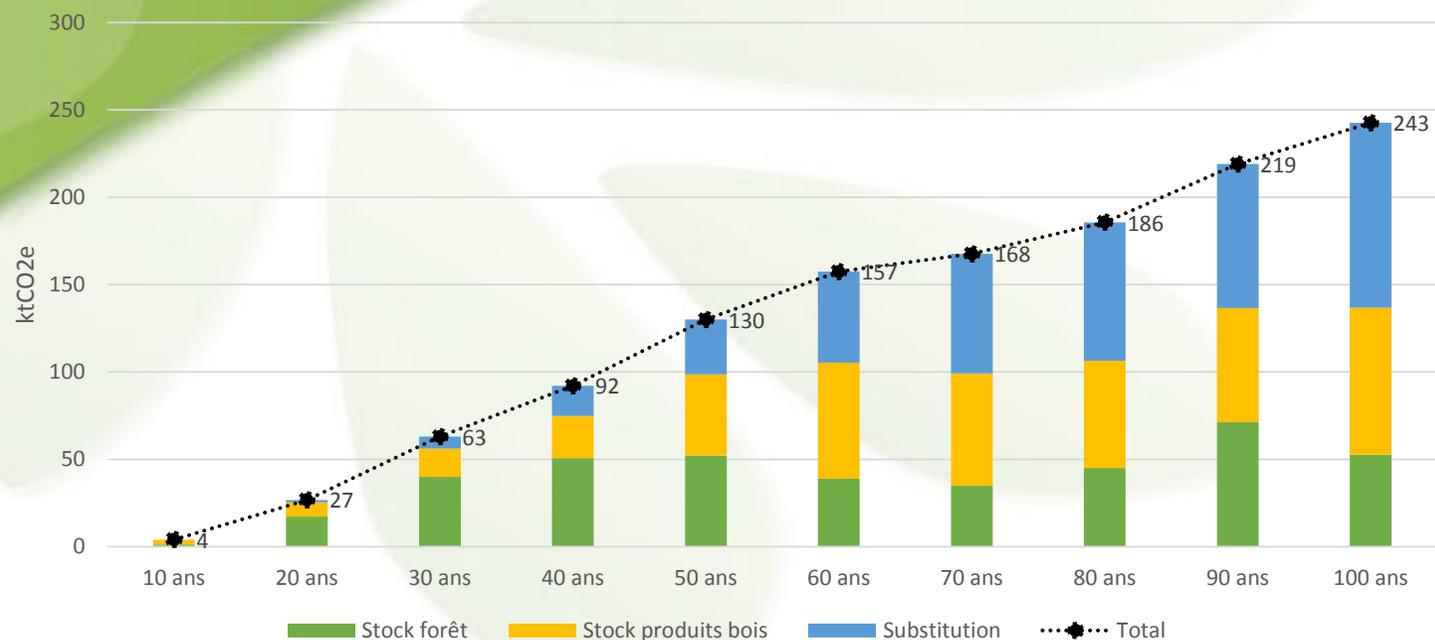


Photos: ©Thierry Chérèque

Simulation à l'échelle du territoire pour les feuillus

Tous les 10 ans: Bilan 3S scénario de balivage et reboisement – Bilan 3S scénario référence (maintien des taillis)

Scénario balivage et reboisement: 250 ha de transformation de taillis de chêne en pin maritime, 100 ha de conversion de taillis de chêne en futaie de chêne et 50 ha de transformation de taillis de châtaigniers en futaie de pin maritime



- Augmentation stock forêt
- Augmentation stock produits bois
- Augmentation effets de substitution

Figure: bilans carbone tous les dix ans pendant 100 ans pour le scénario amélioration par rapport au scénario de référence

Simulation à l'échelle du territoire pour les feuillus

- A cent ans, sur les 400 ha: gain de 139% pour le scénario balivage et reboisement par rapport au scénario de référence (maintien de la gestion en taillis simple)
- Plus l'écart de production est élevé entre le scénario de référence et le scénario projet, plus le gain carbone est élevé → cibler peuplements très pauvres

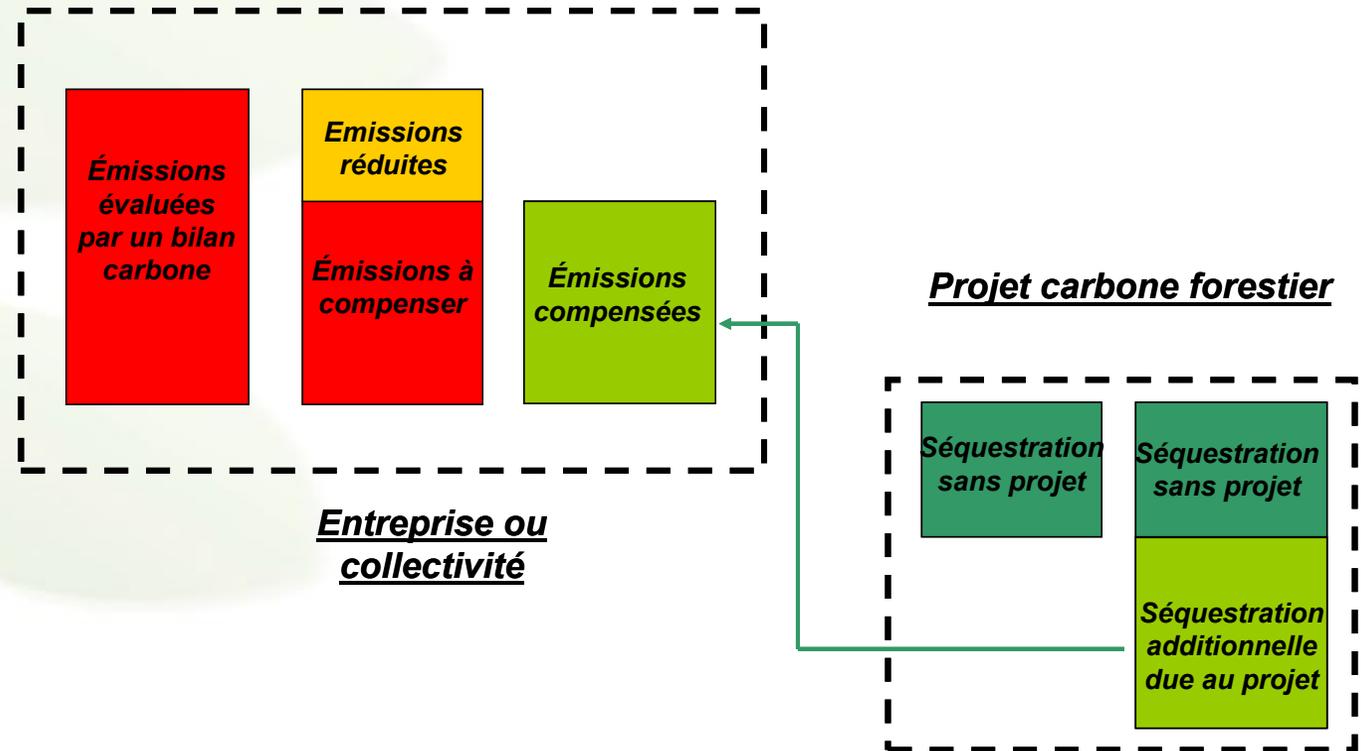
Perspectives

- Actions limitées sur le Pin maritime : gestion actuelle (standard) permet une optimisation du bilan carbone en limitant les risques (tempête, changement climatique)
- Agir en priorité sur l'amélioration des taillis et sur la reconstitution de peuplements feuillus dégradés en adaptant l'essence à la station
- Investissement initial important pour le propriétaire (et rentabilité sur le long terme): comment le motiver?

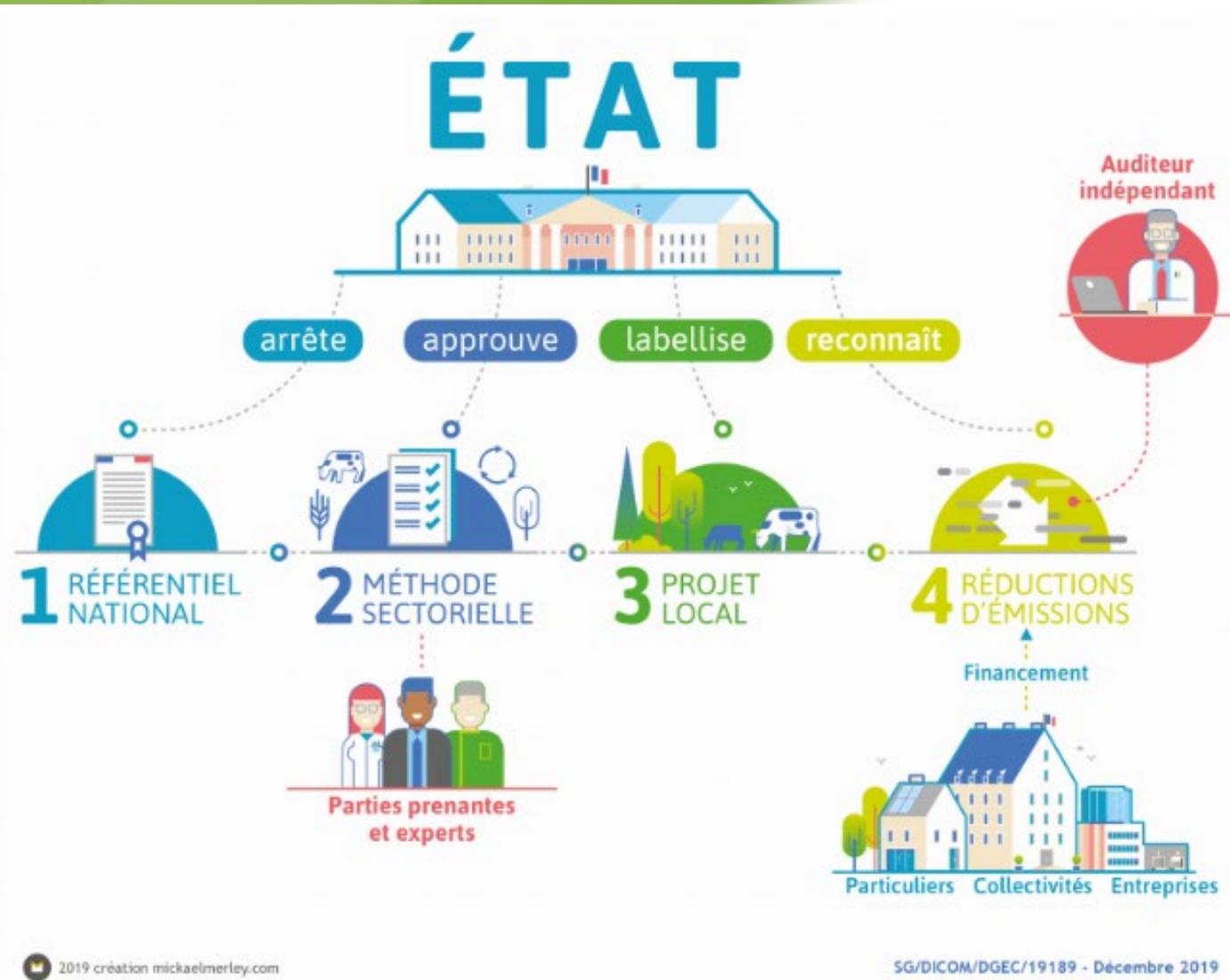
Création du label Bas Carbone

Objectifs neutralité carbone à l'horizon 2050!

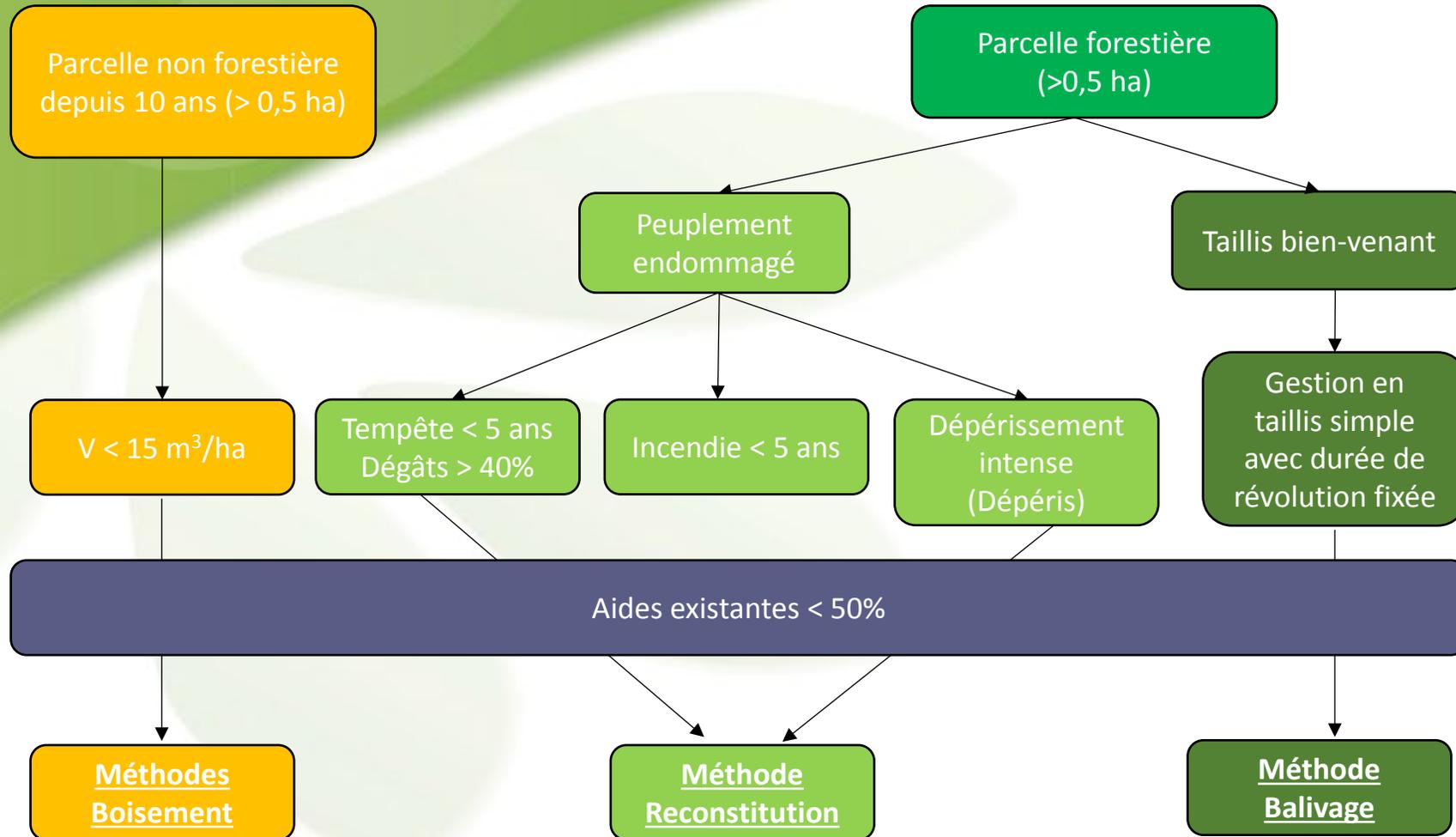
- Evaluer, réduire, puis compenser (volontairement)
- La forêt: secteur à haut potentiel de compensation
- Demande de relocalisation de la compensation



Fonctionnement du label Bas Carbone



Critères d'éligibilité des 3 méthodes forestières du label Bas Carbone



Perspectives: une chance pour les territoires

- Adapter la forêt aux enjeux climatiques de demain
- Prendre en compte la multifonctionnalité des forêts
- Innover et connecter le monde rural et le monde urbain
- Développer des sylvicultures de précision

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Henri HUSSON
Directeur adjoint
CRPF Nouvelle-Aquitaine
06 71 01 83 89
h.husson@cnpf.fr

Gabriel DUCOS
Chargé de mission carbone
CRPF Nouvelle-Aquitaine
07 63 73 86 62
gabriel.ducos@crpf.fr





Coopérations / Paysages / PCAET / Label bas carbone

A. Présentation des fiches actions forêt des PCAETs des communautés de communes de l'aire métropolitaine bordelaise (Sysdau)

B. Coopérations territoriales et valorisation du massif forestier de l'aire métropolitaine bordelaise

C. Les paysages forestiers de l'aire métropolitaine bordelaise : entre valorisation environnementale, aménagement des lisières forestières et prévention des risques, dans le cadre du Plan de paysage[s] de l'aire métropolitaine bordelaise (Sysdau)



Présentation des fiches actions-forêt PCAET

Liste des actions thématiques du programme d'actions concernées :

2. Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
4. Réduire les gaz à effet de serre (GES) et préserver la séquestration carbone
6. Améliorer la résilience climatique
7. Lutter contre les îlots de chaleur urbains
8. Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- 10 . Développer l'économie circulaire



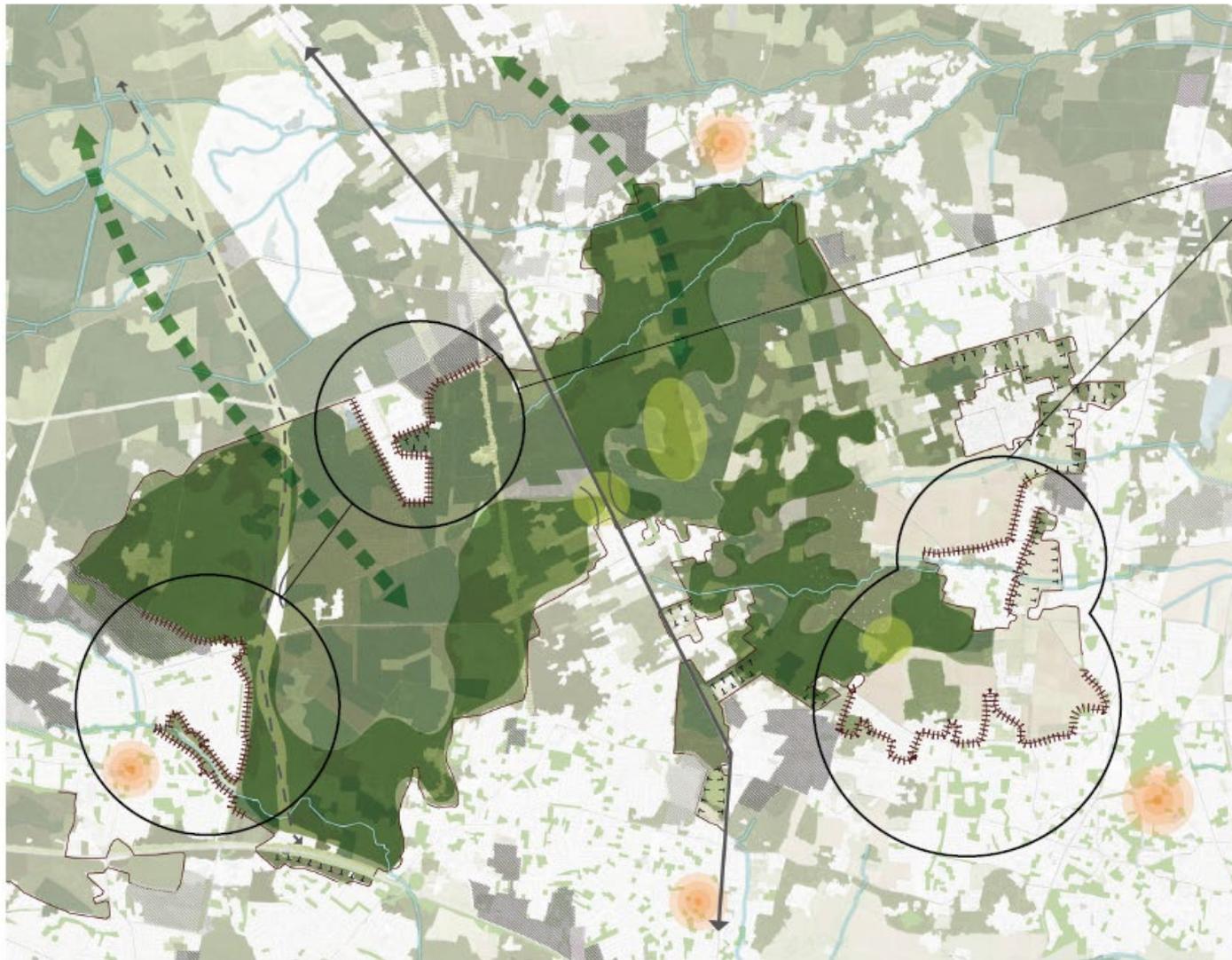
Présentation des fiches actions-forêt PCAET

6. Améliorer la résilience climatique

6.4 Intégrer, lors de l'élaboration des PLUi/PLU, les secteurs soumis aux risques naturels (incendie, retrait/gonflement d'argile, inondation) et limiter les capacités de développement dans les secteurs déjà concernés et construits – aménagement des lisières et ripisylves-
Inventer de nouvelles lisières forestières au contact des espaces urbains



Site 1 - Le Pian Médoc/Saint-aubin-de-Médoc/Le Taillan-Médoc/Blanquefort



6. Améliorer la résilience climatique

Intégrer, lors de l'élaboration des PLUi/PLU, les secteurs soumis aux risques incendie

Inventer de nouvelles lisières forestières au contact des espaces urbains



Présentation des fiches actions-forêt PCAET

7. Lutter contre les îlots de chaleur urbains

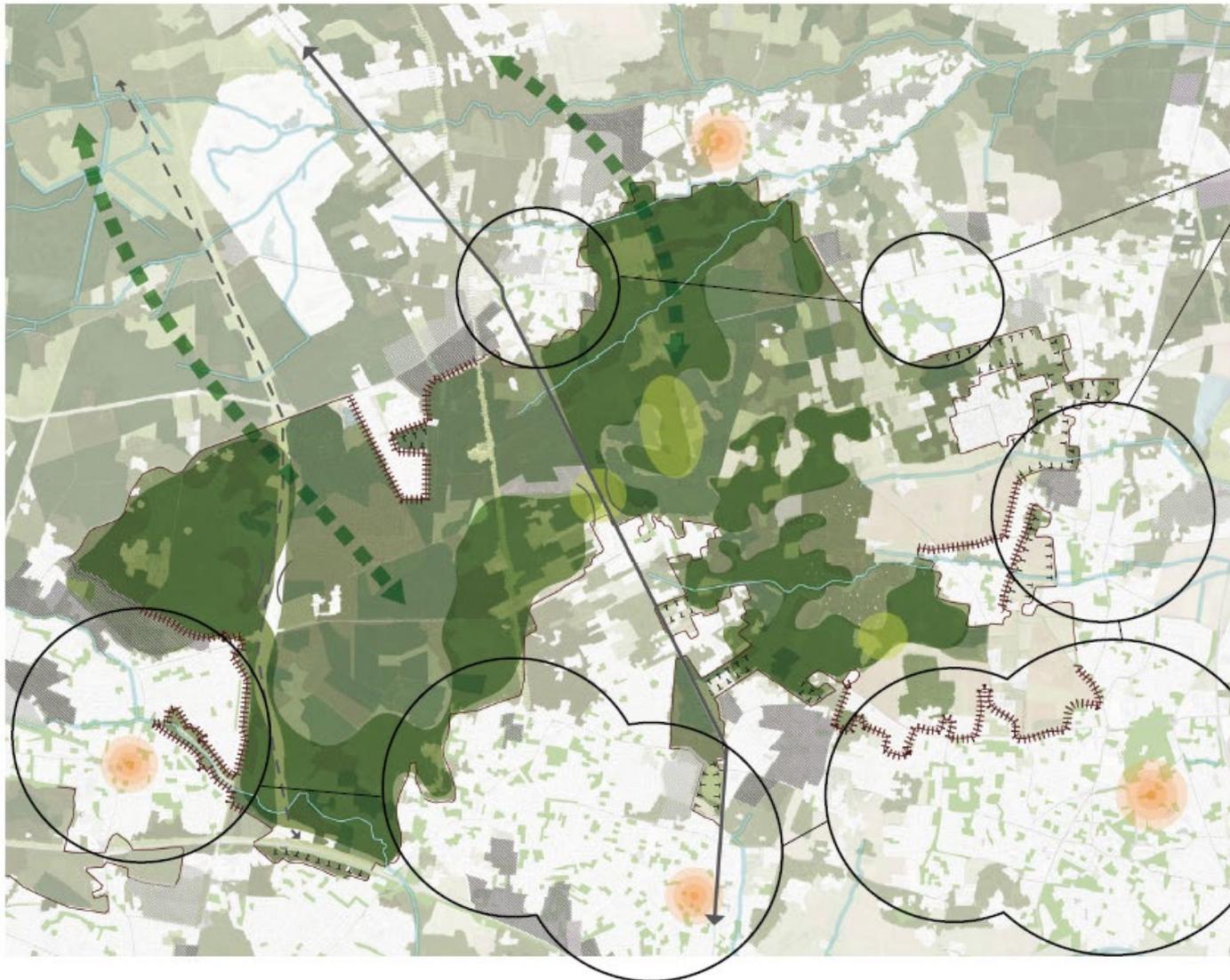
7.1 Définir à l'échelle du bourg et de ses environs, le schéma « des îlots de chaleur et des espaces résilients agricoles, naturels et forestiers »

8. Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Mettre en place une gestion pérenne des boisements publics et privés à préserver et à restaurer sur le territoire communal



Site 1 - Le Pian Médoc/Saint-aubin-de-Médoc/Le Taillan-Médoc/Blanquefort

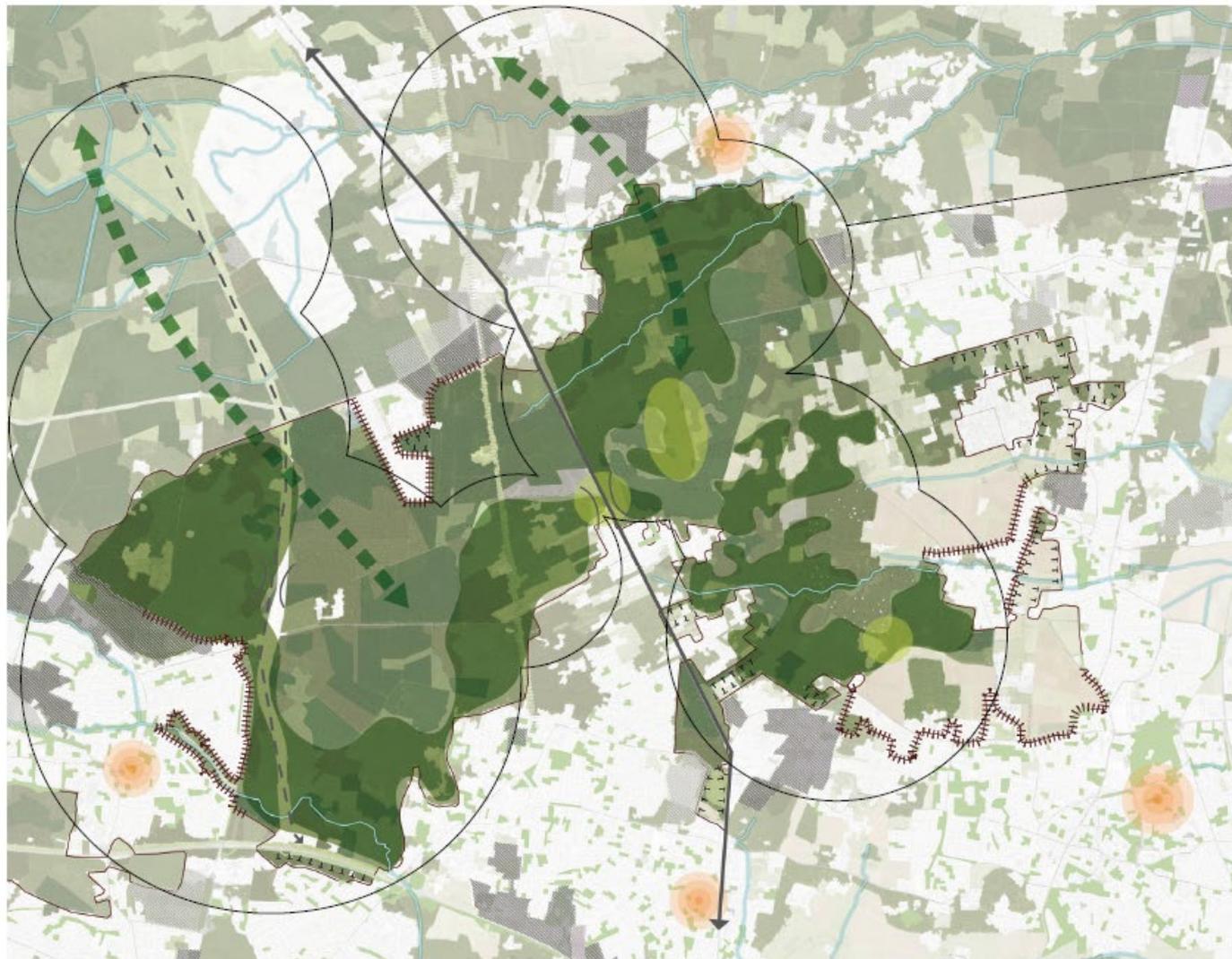


7. Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Définir à l'échelle du bourg et de ses environs, le schéma « des îlots de chaleur et des espaces résilients agricoles, naturels et forestiers »



Site 1 - Le Pian Médoc/Saint-aubin-de-Médoc/Le Taillan-Médoc/Blanquefort



8. Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Mettre en place une gestion pérenne des boisements publics et privés à préserver et à restaurer sur le territoire communal

Préserver les milieux ouverts et leurs équilibres écosystémiques



Coopérations territoriales

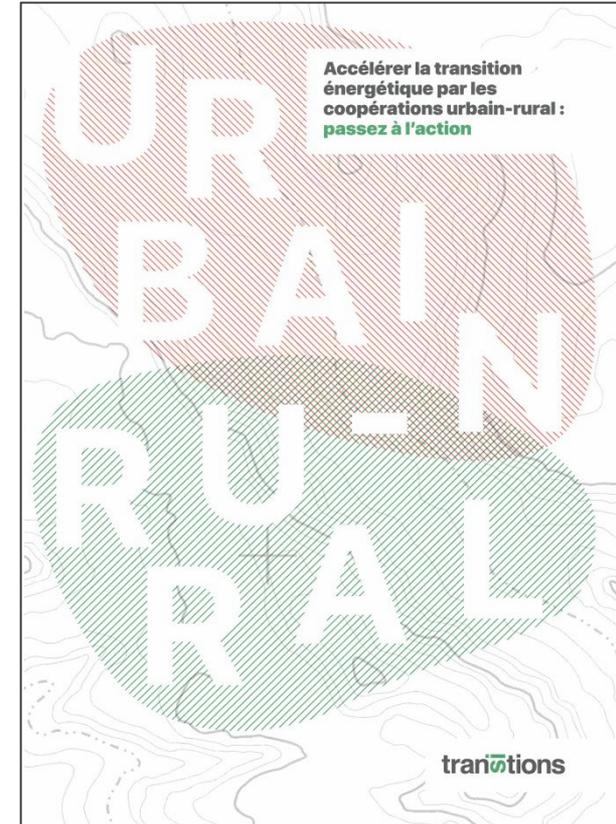
Accélérer les coopérations pour faciliter la transition

Les thématiques d'échanges entre la métropole et sa couronne sont multiples :

- Mobilités
- Gestion des déchets
- **Energétique** – Quel périmètre pour un territoire à énergie positive ?
- Matériaux (Bois)
- Paysages et espaces récréatifs / Tourisme
- Qualité de l'air
- ...

Certains sujets sont déjà plus avancés que d'autres, avec des premières expérimentations (Ligne Bordeaux-Créon), ou des premières discussions tendues (déchets).

La nécessité d'un dialogue ouvert et constructif est dorénavant reconnu par tous les partenaires, un nouveau chapitre de la coopération est à écrire dans les mois à venir





Les paysages forestiers de l'aire métropolitaine bordelaise



plan de *paysage[s]* aire métropolitaine bordelaise

Les chantiers
du



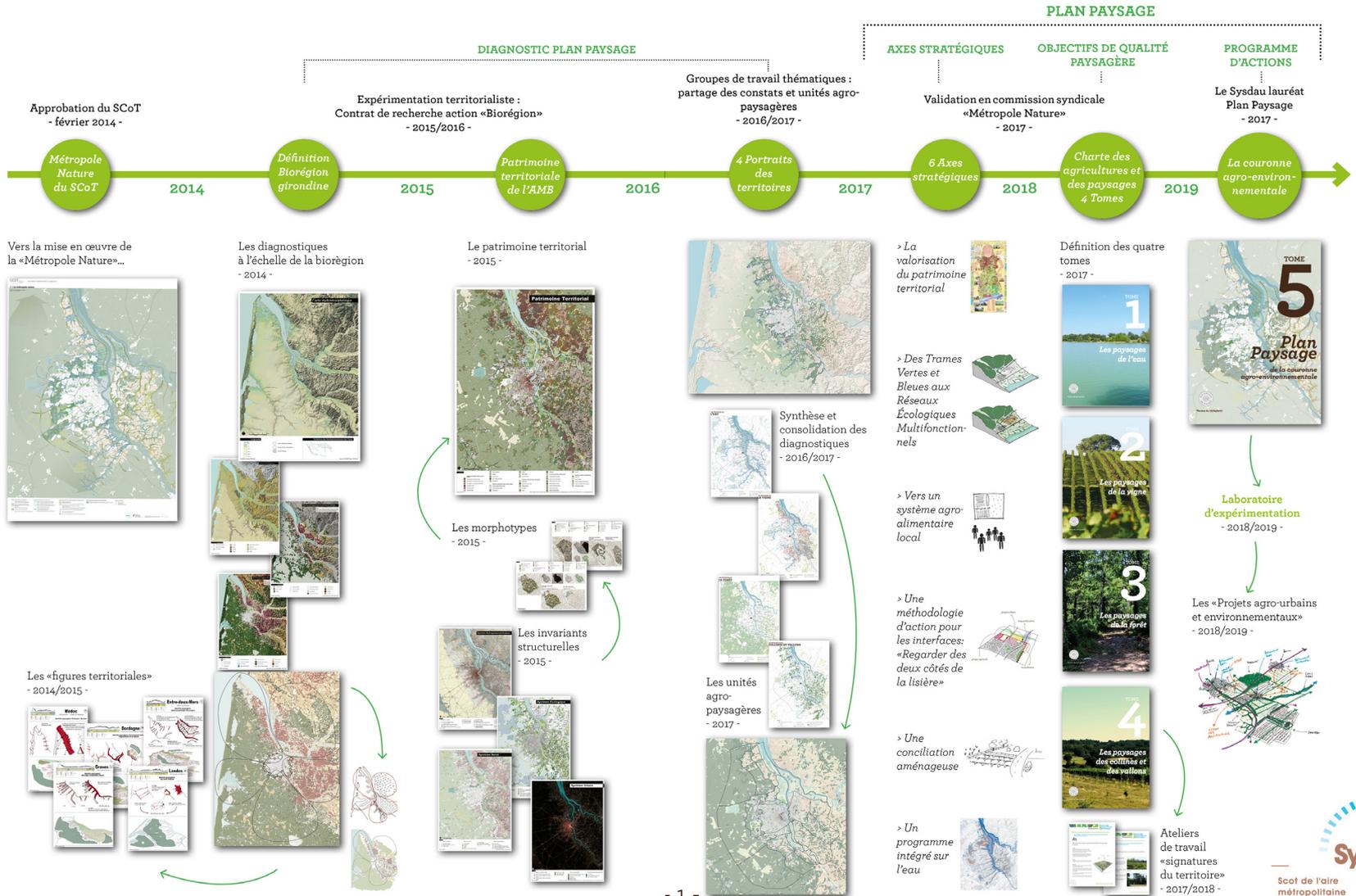
Les objectifs de qualité paysagère

*Les paysages forestiers
de l'aire métropolitaine bordelaise*

Les paysages
des Forêts



De la stratégie nature au Plan de paysage[s]





Les axes stratégiques

une posture innovante

- ① Valoriser le patrimoine territorial, culturel, environnemental et social
- ① Consolider la trame verte et bleue en un réseau écologique multifonctionnel
- ① Aménager les espaces de transition des lisières urbaines, agricoles, naturelles
- ① Optimiser les ressources foncières agricoles et naturelles
- ① Construire un véritable programme intégré sur l'eau
- ① Organiser un réseau agro-alimentaire local



Une collection par tome

les signatures du territoire



PORTRAITS DES TERRITOIRES

- Les unités agro-paysagères de l'eau
- La lecture sensible et dynamique du territoire
- La conscience des lieux

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Principes
- Actions
- Mesures



PORTRAITS DES TERRITOIRES

- Les unités agro-paysagères de la vigne
- La lecture sensible et dynamique du territoire
- La conscience des lieux

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Principes
- Actions
- Mesures



PORTRAITS DES TERRITOIRES

- Les unités agro-paysagères de la forêt
- La lecture sensible et dynamique du territoire
- La conscience des lieux

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Principes
- Actions
- Mesures



PORTRAITS DES TERRITOIRES

- Les unités agro-paysagères des collines et des vallons
- La lecture sensible et dynamique du territoire
- La conscience des lieux

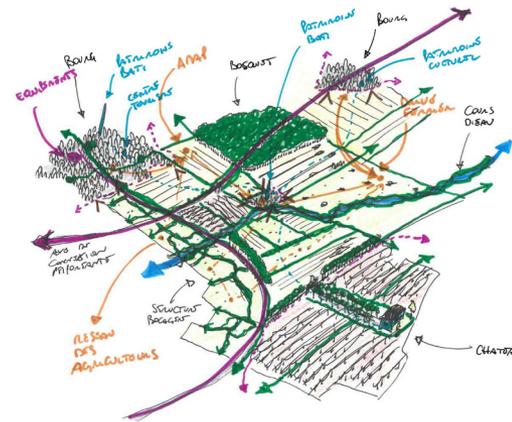
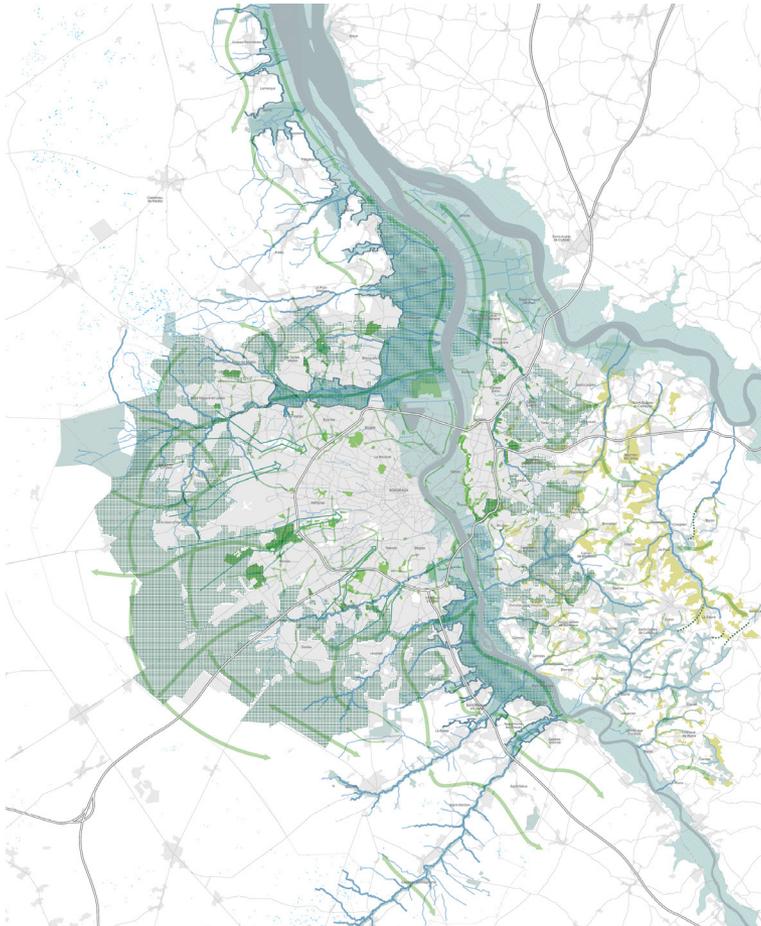
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Principes
- Actions
- Mesures



La couronne agro-environnementale

les territoires de projets du Plan de Paysage[s]

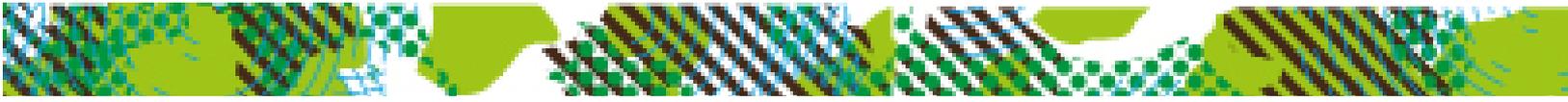


LECTURES CROISES DU TERRITOIRE

- Les unités cartographiques du sol, de la biodiversité, du paysage et de la résilience
- Dynamiques métropolitaines et périurbaines

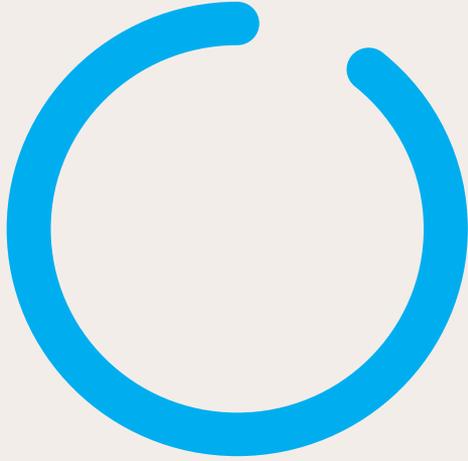
PROGRAMME D' ACTIONS

4 phases et 10 étapes



Les outils d'accompagnement du plan de paysage[s]

- ① L'atlas du patrimoine territorial:
une reproduction cartographique des identités territoriales
- ① L'atlas partagé des milieux humides:
identification des milieux humides des territoires de l'AMB
- ① L'atlas des paysages et des terroirs viticoles
- ① Le cahier des «bonnes pratiques»
- ① La bourse aux projets
- ① Le glossaire «Pays Paysans Paysages»

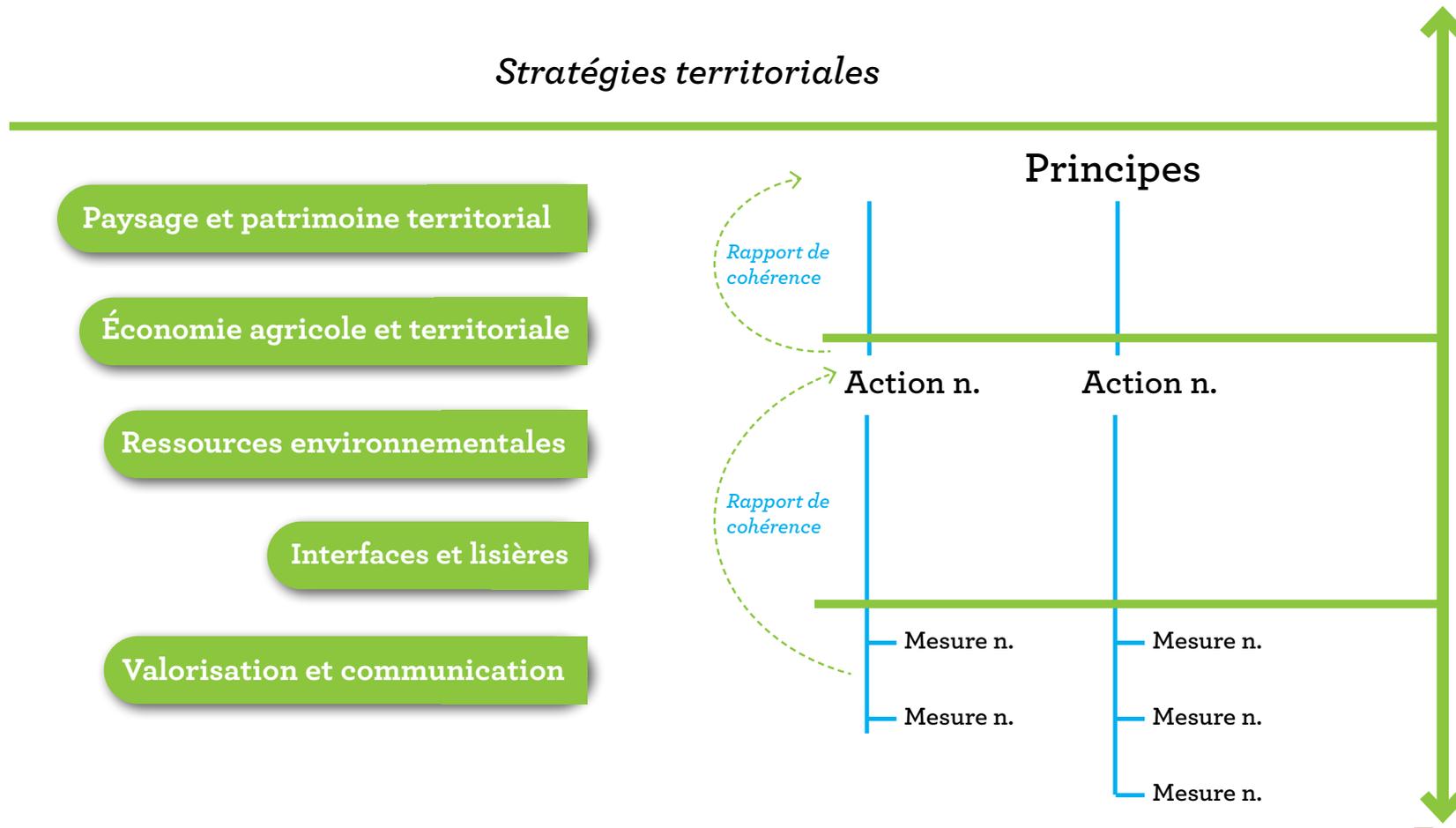


Les objectifs de qualité paysagère

La démarche opérationnelle

les objectifs de qualité paysagère

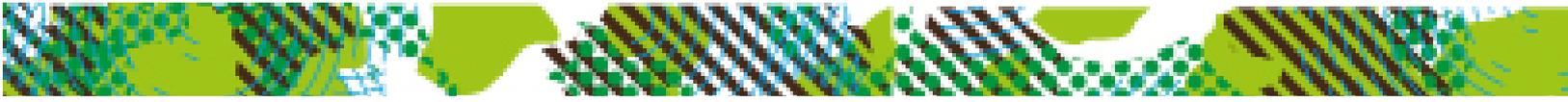
Stratégies territoriales





Les paysages de la forêt

F1/ Valoriser les paysages forestiers, socle identitaire du territoire	P1	Reconnaître et valoriser l'image de la forêt	▶
	P2	Accompagner la découverte et l'usage des espaces forestiers	▶
F2/ Accompagner et soutenir la durabilité de la filière sylvicole	P3	Soutenir le développement des filières existantes	▶
	P4	Conforter la diversification de la filière sylvicole	▶
F3/ Mettre en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels	P5	Mettre en valeur une gestion multifonctionnelle de la forêt	▶
	P6	Poursuivre la préservation des espaces naturels d'intérêt patrimonial	▶
F4/ Aménager les lisières forestières	P7	Construire des zones de transition harmonieuse entre villes et forêts	▶
	P8	Aménager les lisières constituées	▶
F5/ Valoriser les paysages forestiers par la sensibilisation et la communication	P9	Contribuer à des échanges entre sylviculteurs, collectivités et riverains	▶
	P10	Associer élus et publics à la valorisation et découverte des paysages forestiers	▶



Valoriser les paysages forestiers, socle identitaire du territoire

F1 /

Valoriser les paysages forestiers, socle identitaire du territoire

P1

Reconnaître et valoriser l'image de la forêt

A1

Préserver et valoriser la diversité des paysages forestiers

Constats

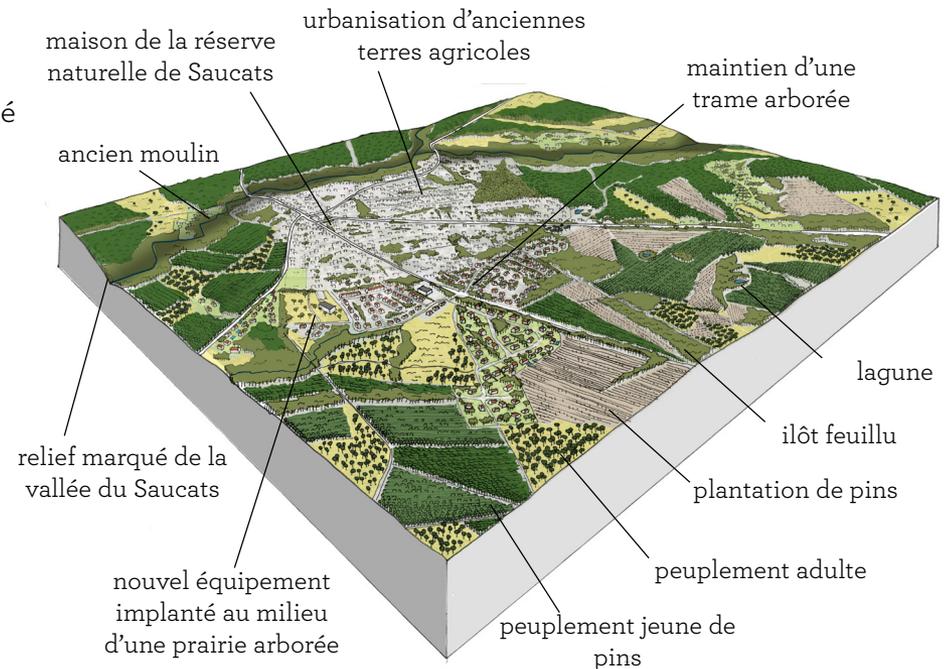
> La forêt de pin et son histoire restent méconnues du public. Pourtant cette forêt présente des richesses tant par la diversité de ces paysages, que par son histoire (plantation au XIXème, gemmage, charbonnières, etc.), ou par les différents motifs paysagers qu'elle abrite : îlots de feuillus, coupes rases, dunes boisées, cours d'eau, crastes, lagunes, landes ouvertes, etc.

Enjeux

- > La préservation de la forêt et son enrichissement d'un point de vue paysager
- > La découverte de la richesse de la forêt et de son histoire
- > La perception de cette forêt

Objectifs

- > Diversifier et préserver la forêt
- > Faire découvrir l'histoire et la diversité des paysages de la forêt et des motifs paysagers qui la compose
- > Valoriser la perception de la forêt d'exploitation
- > Concilier usages par la population et exploitation



Paysages forestiers secteur de Saucats© a'urba



M1.

Encourager et valoriser la diversité des paysages forestiers



- > en préservant et en plantant des « corridors » de feuillus de provenance locales (chêne pédonculé, chêne tauzin, chêne liège, aulne glutineux, saule, fruitiers sauvages, bouleau,...)
- > en préservant les motifs paysagers de landes rases, de lagunes, de forêts galeries de feuillus le long des cours d'eau et crastes

Porteurs de l'action

Les collectivités en collaboration avec le Département, la Région, le Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine, le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, le Centre d'Études Techniques et d'Expérimentations Forestières du Massif des Landes de Gascogne

Bonnes pratiques repérées

Les Pôles-Nature de Charente-Maritime

Espaces naturels protégés ouverts au public, avec pour vocation l'harmonie entre l'homme et la nature et l'éducation à l'environnement, le label Pôle-Nature a été créé en 1995 par le département de la Charente-Maritime. Il existe 14 sites labellisés Pôle-Nature, répartis sur l'ensemble de la Charente-Maritime. Ces sites proposent des visites guidées, des ateliers, des jeux, des spectacles, partir à la découverte de la faune et la flore ou encore profiter d'expositions. (Ex : Pôle Nature de Vitrezay)



M3.

Encadrer l'implantation de fermes photovoltaïques au sol qui ont tendance à réduire les surfaces des espaces forestiers



Porteurs de l'action

.....

Collectivités

.....



Panneaux photovoltaïques, Saucats © a'urba



M4.

Mettre en place des observatoires photographiques des paysages forestiers qui permettent d'en mesurer l'évolution en secteur périurbain

F1

P1

A1

M4



Forêt adulte © a'urba

Porteurs de l'action

Les collectivités en collaboration avec le Département et la Région, le Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine, le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, ONF, PNR Médoc, écoles forestières, SMEAG

Bonnes pratiques repérées

Ecomusée de Marquez à Sabres

Il a pour mission de conserver, d'étudier et de transmettre le patrimoine de la Grande Lande en reconstituant le cadre de vie de ses habitants au XIX^{ème} siècle, et d'aborder la transformation du territoire par la plantation de la forêt landaise.



M5.

Encourager la création de Maisons de la Forêt permettant des rencontres entre propriétaires forestiers et acteurs du monde sylvicole, chasseurs, agriculteurs, habitants, et anticiper toutes formes de conflits liés aux usages de la forêt

F1	P1	A1	M5
----	----	----	----



Maison de la chasse et de la forêt, Léognan © sud-ouest

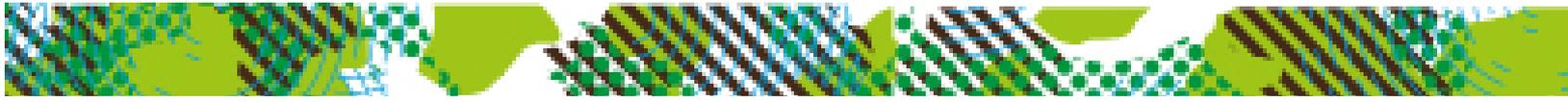
Bonnes pratiques repérées

Maison de la Chasse et de la forêt à Léognan

les chasseurs et les forestiers du Sud-Gironde ont inauguré cette maison unique en Gironde qui appartient à la Communauté de communes de Montesquieu, désormais mise à la disposition des associations de chasse et des associations de défense de la forêt contre les incendies. L'objectif est que les associations puissent tenir leurs réunions périodiques de travail et leurs assemblées générales

Porteurs de l'action

Les collectivités en collaboration avec le Département et la Région, le Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine, le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine

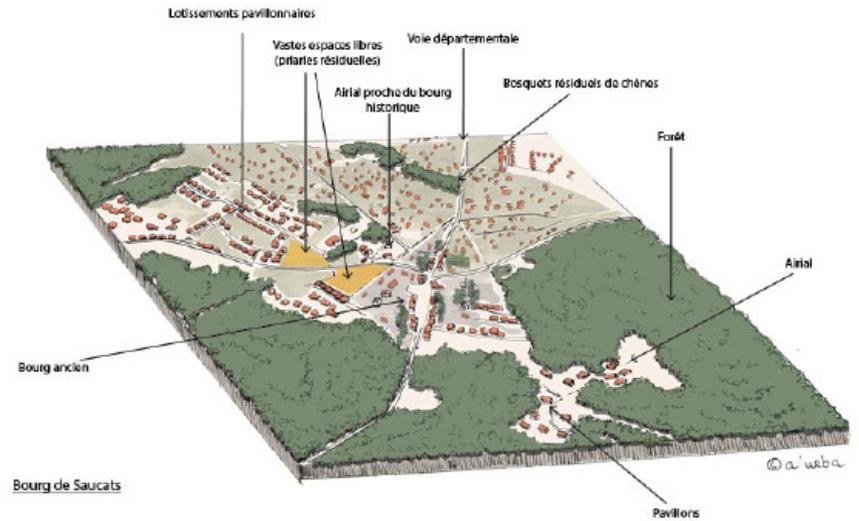


M6.

Identifier les éléments bâtis et paysagers remarquables à protéger

F1	P1	A2	M6
----	----	----	----

- > Préserver et valoriser les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères des bourgs forestiers:
 - préserver les espaces libres caractérisant le cœur des bourgs forestiers dans les documents d'urbanisme et valoriser ces espaces de respiration en les aménageant pour le public (plantations d'arbres, installation de mobilier, etc.)
 - maintenir des fossés enherbés le long des voies, à concilier avec le développement de parcours piétons
 - recenser le patrimoine industriel ancien (scieries, forges, etc.) et encourager sa restauration et sa valorisation par de nouveaux usages



Bourg de Saucats © a'urba

Porteurs de l'action

.....

Les collectivités en collaboration avec le CAUE de Gironde

.....



M8.

Qualifier et valoriser le patrimoine arboré des bourgs forestiers et des airiaux

F1 P1 A2 M8

> Accompagner dans le choix de la période et du mode d'intervention, dans le choix des espèces, dans la période de plantation

Bonnes pratiques repérées

Pnr des Landes de Gascogne

Valorisation des paysages de bourgs forestiers et des airiaux par le Pnr des Landes de Gascogne, le Site Inscrit du Val de l'Eyre et des Vallées de la Leyre

Porteurs de l'action

Les collectivités en collaboration avec le CAUE de Gironde et avec Arbres & Paysages 33, les communes périurbains

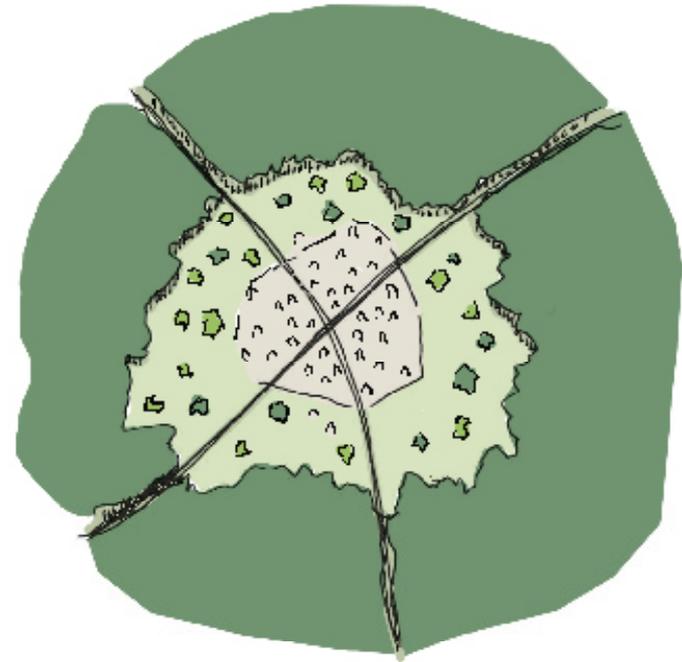


Schéma de principe: transition arborée bourgs forestiers ©sysdau

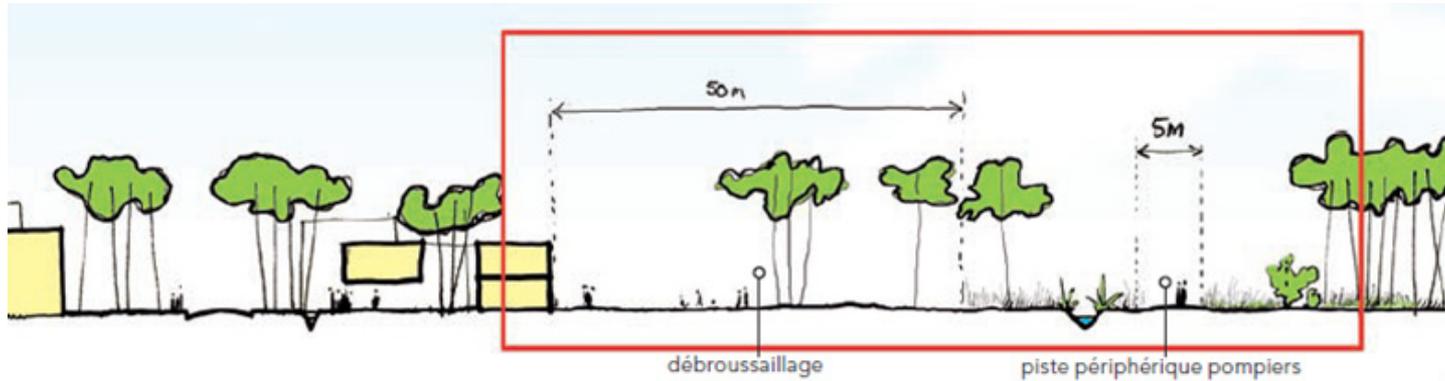


M10.

Assurer la mise en place de transitions paysagères en lisières des bourgs (Cf. Actions A9, A10, A11 et A12)

F1	P1	A2	M10
----	----	----	-----

> Préserver des espaces ouverts et accessibles au public et favoriser l'installation d'agriculteurs sur les prairies situées en périphérie des bourgs.



Porteurs de l'action

.....
 Les collectivités en collaboration avec la chambre d'agriculture, les associations locales, le Conseil Départemental et la Région, le PNR Médoc



F1 /

Valoriser les paysages forestiers, socle identitaire du territoire

P1

Reconnaître et valoriser l'image de la forêt

A2

Préserver et valoriser l'identité des bourgs forestiers

Les porteurs de l'action

- > Les collectivités membres du Sysdau
- > Les associations locales
- > Chambre d'agriculture de la Gironde
- > Département de la Gironde
- > Région Nouvelle Aquitaine
- > PNR Médoc
- > Union Régionale des Collectivités Forestières Nouvelle Aquitaine

Les partenaires techniques

- > Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- > Département de la Gironde
- > CAUE de Gironde
- > Arbre&Paysage 33
- > les offices de tourisme
- > PNR Landes de Gascogne



F1 /

Valoriser les paysages forestiers, socle identitaire du territoire

P2

Accompagner la découverte et l'usage des espaces forestiers

A3

Multiplier les formes de découverte et d'usages du patrimoine forestier

Constats

> Les espaces forestiers font l'objet d'une fréquentation par le public non encadrée voire interdite (pistes DFCI interdites au public), qui rend difficile l'exploitation forestière, entraîne des conflits d'usages voire un risque incendie accru. Incivilités et dépôts de déchets sauvages conduisent à la fermeture des parcelles. En parallèle, la forêt présente peu d'aménagements (mobilier, panneaux, ...) ou de projets, hormis certains sentiers départementaux qui font l'objet de convention avec le Conseil Départemental. Pourtant les espaces forestiers représentent des espaces de nature incontournables pour les habitants de l'aire métropolitaine et une piste sérieuse de développement du tourisme de nature.

Enjeux

- > L'accompagnement du public en forêt
- > Le développement d'aménagements dédiés au public
- > Le développement d'un tourisme de nature orienté vers la forêt

Objectifs

- > Développer des parcours de découverte et des lieux d'accueil du public
- > Encadrer la fréquentation de la forêt par le public et protéger le massif
- > Communiquer sur les fragilités du massif et le risque incendie



Jeunes peuplement forestiers © a'urba



M13.

Encourager la création de Maisons de la forêt permettant l'accueil du public (scolaires, habitants, touristes, etc.)

- > Faire connaître la diversité et la singularité des paysages forestiers (forêt d'exploitations, îlots de feuillus, les essences, forêt galerie le long des cours d'eau, lagunes, landes humides, landes sèches, landes mésophiles, etc.) à travers des expositions photographiques, des films, etc.
- > Faire connaître l'histoire de la forêt sur le plateau landais
- > Sensibiliser le public aux fragilités des forêts et au risque à l'incendie
- > Etre le point de départ de visites guidées dans les paysages forestiers
- > Encourager le tourisme nature sur le territoire
- > Implanter ces Maisons Forestières en lien avec les réseaux d'itinéraires piétons et cyclables

F1	P2	A3	M13
----	----	----	-----



signalétique forestière ©aurba

Porteurs de l'action

Les collectivités en collaboration avec les offices de tourisme, Gironde tourisme, le Département, la Région



F1 /

Valoriser les paysages forestiers, socle identitaire du territoire

P2

Accompagner la découverte et l'usage des espaces forestiers

A3

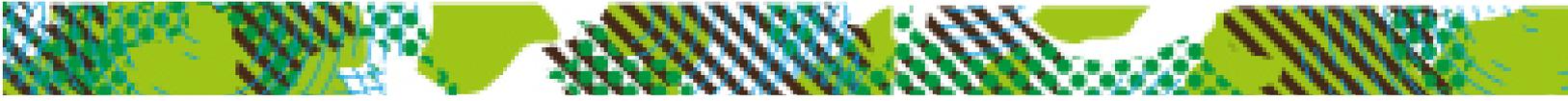
Multiplier les formes de découverte et d'usages du patrimoine forestier

Les outils à mobiliser

- > Les conventions de passage à mettre en place sur les pistes de DFCI
- > Recensement du patrimoine naturel porté par l'AFB
- > Politique PDIPR/PDESI (itinérance et randonnée) du Département de la Gironde

Les financements envisageables

- > FEDER pour la création de Pôles-Nature ou de lieux équivalents
- > Département de la Gironde



Accompagner et soutenir la durabilité de la filière sylvicole



M16.

Aider à structurer la filière bois- construction local

F2	P3	A4	M16
----	----	----	-----

- > mettre en lien les producteurs locaux avec les marchés de matériaux de construction locale
- > mettre en lien les propriétaires forestiers, les scieries et les utilisateurs selon le principe de circuits courts
- > préservation du foncier forestier

Porteurs de l'action



Les collectivités en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, les propriétaires forestiers, les usines de transformation pour le bois de construction, les experts forestiers.



filère bois d'œuvre ©sud-ouest



M17.

Favoriser la mise en place d'un label de qualité sur le bois local



- > communiquer sur les qualités du bois local, afin de valoriser son utilisation
- > mettre en lien la promotion du bois local avec les collectivités en développement, afin d'introduire la spécification de la provenance locale du bois dans les appels d'offre publics
- > favoriser l'utilisation du bois local lors de la construction d'équipements publics
- > mettre en place un contrat de réciprocité ville-forêt pour encadrer et améliorer les échanges sur l'exploitation locale du bois et les activités touristiques

Porteurs de l'action

.....

Les collectivités en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, l'URCoFor, les aménageurs et les porteurs de projets sur les nouvelles constructions.

.....

Bonnes pratiques repérées

• Collège François Mauriac de St. Symphorien, un exemple de construction 100% en bois

.....

Le collège de St. Symphorien, situé au Sud de la Gironde, au milieu du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a été reconstruit en 2011. L'ancien collège était trop vétuste, mal isolé et inaccessible aux personnes handicapées. Le Département a financé un bâtiment entièrement en bois soit environ 1000 m3 dont 50% sont issu du massif landais. Il est l'exemple que le bois de Landes peut être valorisé également en bois de construction et que ces utilisations peuvent être diverses.



F2 P4 A5 M20

F2 P4 A5 M21

M20.

Valoriser les sous-produits de la filière bois d'œuvre par le principe du recyclage

- > récupération des bois de faible diamètre pour la production de plaquettes forestières
- > récupération des tiges et du bois issu de l'entretien des peuplements (coupe d'amélioration, gestion du taillis, éclaircie de taillis, etc.)
- > recyclage des « produits connexes de scierie » (écorces, coupes, etc.)
- > valorisation des bois usagés et en fin de vie issus des industries

Porteurs de l'action

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, les propriétaires forestiers, les experts forestiers, l'ONF

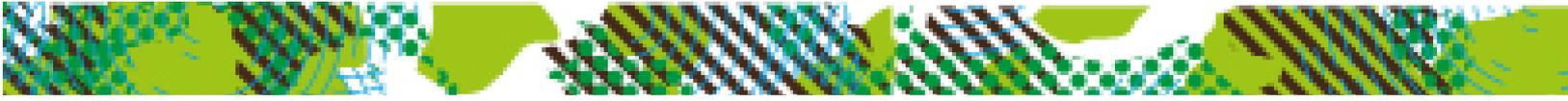
M21.

Favoriser la réintroduction de l'éco-pastoralisme dans les milieux ouverts et humides

- > évaluer les potentialités d'accueil des corridors pastoraux dans les milieux ouverts : évaluation des impacts sur la sylviculture, évaluation économique pour la mise en place d'une filière d'élevage à viande

Porteurs de l'action

Les collectivités en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, les propriétaires forestiers, les usines de transformation pour le bois de construction, les experts forestiers



Mettre en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels



F3 /

Mettre en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels

P5

Mettre en valeur une gestion multifonctionnelle de la forêt

A6

Assurer un équilibre entre sylviculture et enjeux écologiques du massif

Constats

› La grande superficie du massif forestier landais ainsi que la mosaïque de milieux qu'il abrite permet la présence d'un très grand nombre d'espèces animales et végétales, communes ou protégées. En effet, à l'intérieur du massif, il subsiste de manière ponctuelle des espaces relictuels antérieurs à l'implantation de la culture du pin maritime qui constitue des spots de biodiversité importants, tels que les forêts galeries, les îlots de feuillus ou les lagunes. Ces espaces correspondant à la fois aux espaces d'interfluve et aux vallées des cours d'eau constituent des continuités terrestres et aquatiques importantes pour le déplacement de certaines espèces. Ces espaces ne bénéficient actuellement pas de protection particulière permettant d'assurer leur préservation mais des changements de pratiques s'opèrent de plus en plus dans le massif.

Enjeux

- › Favoriser les pratiques sylvicoles permettant le maintien de la biodiversité
- › Améliorer la communication sur le rôle de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles
- › Assurer une cohésion entre les acteurs de la forêt

Objectifs

- › Maintenir et développer une diversité des habitats naturels au sein du massif forestier pour préserver la biodiversité
- › Limiter et réduire la fragmentation des habitats naturels d'intérêt
- › Assurer une gestion de l'eau tenant compte des enjeux écologiques du massif forestier



M22.

Mettre en valeur les espaces naturels d'intérêt patrimonial au sein des forêts de l'aire métropolitaine bordelaise

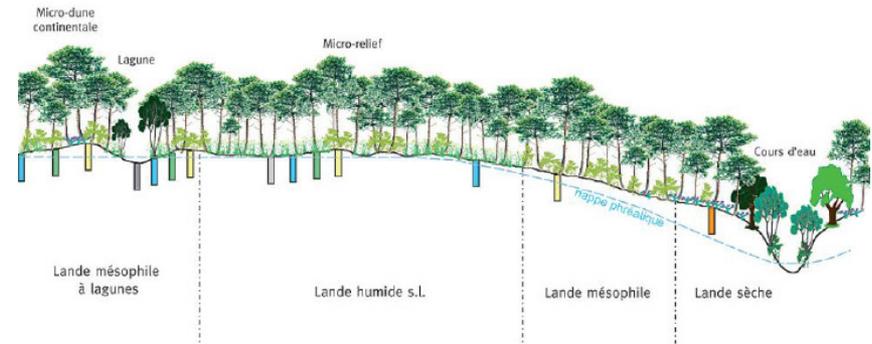
- > Identifier et cartographier les espaces contribuant au réseau écologique multifonctionnel (s'appuyer sur les plan simple de gestion - PSG pour les parcelles supérieures à 25ha ou aux codes de bonnes pratiques sylvicoles - CBPS pour les parcelles entre 25 ha et 10 ha).
- > Définir un guide à destination des propriétaires forestiers pour mettre en place des pratiques favorables au maintien de la biodiversité : identification et maintien des îlots de feuillus, préservation des lisières échelonnement des coupes et reboisement.
- > Poursuivre la préservation des milieux naturels à fort enjeu écologique par la mise en place de programmes adaptés : charte de bonnes pratiques, sites Natura 2000, politiques publiques de maîtrise foncière, ...
- > Favoriser la mise en œuvre de plans de gestion spécifiques aux peuplements forestiers périurbains en intégrant des techniques sylvicoles adaptés (renouvellement du peuplement, contraintes sanitaires, etc.).

F3

P5

A6

M22



Représentation schématique de l'organisation des principaux pédopaysages des Landes de Gascogne, d'après Jolivet, 2000, adapté de GERE 1985

Porteurs de l'action

.....
collectivités, Syndicats des sylviculteurs, CRPF,
GPF, ONF, CEN.
.....



M23.

Maintenir et entretenir les continuités écologiques entre les milieux ouverts intra-forestiers par préservation de corridors ouverts

F3	P5	A6	M23
----	----	----	-----

- > Entretien des bords de pistes enherbées, paires-feux non boisés, ligne haute tension pâturées, parcelles de landes humides relictuelles...
- > Recenser les bonnes pratiques et les outils d'accompagnement (technique et financiers) sur le maintien des continuités écologiques.



Sentier pédagogique bourg Saucats ©aurba

Porteurs de l'action

.....

collectivités, ONF, CEN, LPO, ...

.....



M24. Préserver les espaces de landes humides non plantés en valorisant leurs enjeux écologiques

F3	P5	A6	M24
----	----	----	-----

- > localisation des espaces enjeux
- > classification par typologie
- > analyse et maintien des dynamiques, ...



Ligne haut tension, Saucats ©aurba

Porteurs de l'action

.....
syndicat des sylviculteurs (CRPF, GPF), ONF, LPO.
.....



F3 P5 A6 M25

F3 P5 A6 M26

M25.

Poursuivre les démarches engagées avec la fédération de chasse, l'ONCFS et les gestionnaires de forêt sur l'intérêt d'un équilibre sylvo-cynégétique au sein du massif forestier.

- > poursuivre les démarches engagées de gestion de la faune sauvage avec la fédération de chasse et l'ONCFS
- > identifier les «zones déséquilibrés» en lien avec les gestionnaires forestiers, pour établir un équilibre entre maintien de biodiversité et activités de chasse.

Porteurs de l'action

.....

les collectivités avec l'ONCFS, l'ONF, la Fédération de chasse Gironde, le CRPF, propriétaires forestiers et les experts forestiers

.....

M26.

Réfléchir un indice de biodiversité potentielle (IBP) adapté aux spécificités du massif landais

- > pour les gestionnaires et opérateurs forestiers... permettant d'estimer la biodiversité potentielle à l'échelle des peuplements et d'identifier les potentiels d'amélioration par des mesures de gestion spécifiques.

Porteurs de l'action

.....

les collectivités avec l'INRA, CRPF, GPF, Fédération de chasse Gironde, propriétaires forestiers et les experts forestiers

.....



F3 /

Mettre en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels

P5

Accompagner une gestion durable de la forêt

A6

Assurer un équilibre entre sylviculture et enjeux écologiques du massif

Les porteurs de l'action

- > Les collectivités membres du Sysdau
- > Département de la Gironde
- > PNR Médoc
- > CRPF de Nouvelle-Aquitaine
- > ONF
- > CEN Aquitaine
- > LPO
- > Fédération de chasse Gironde
- > INRA

Les partenaires techniques

- > Région Nouvelle Aquitaine
- > Agence de l'eau
- > CPFA - Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine - Maison de la Forêt
- > Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nouvelle Aquitaine
- > Office National des Forêts
- > Chambre d'agriculture
- > Expert forestier



F3 /

Mettre en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels

P6

Poursuivre la préservation des espaces naturels d'intérêt patrimonial du massif

A7

Maintenir une gestion des réseaux hydrauliques favorables aux cours d'eau et milieux aquatiques

Constats

- > Le massif landais présente un réseau hydrographique dense et relativement ramifié structurant le paysage. Les variations topographiques font varier la profondeur de la nappe phréatique et vont déterminer la nature des sols et les cortèges floristiques associés:
 - les interfluves, vastes étendues planes étaient le plus souvent mal drainés, abritant des landes humides très riches d'un point de vue faunistique et floristique
 - Les forêts-galeries, cours d'eau qu'il présente un ensemble de boisements feuillus.
- La mise en culture du pin a nécessité le drainage de ces espaces par la mise en place d'un réseau de crastes et fossés souvent connectés au cours d'eau naturel du plateau.
- Le drainage trop intensif parfois observé accentue le phénomène d'érosion régressive en particulier en tête de bassin versant fragilisant ces espaces et pouvant entraîner également un assèchement de la nappe phréatique.

Enjeux

- > Préserver et maintenir les forêts-galeries au sein du massif
- > Assurer une gestion de la nappe phréatique préservant les espaces naturels et les peuplements forestiers

Objectifs

- > Préserver les têtes de bassins versants et les abords des cours d'eau formant des corridors écologiques
- > Mener une réflexion à une échelle hydrologique adaptée le réseau d'assainissement du massif



M27.

Préserver et maintenir les forêts-galeries associées aux cours d'eau

F3 P6 A7 M27

- > Au sein des documents cadre des activités sylvicoles : schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), plan simple de gestion (PSG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CPBS) et inciter les propriétaires non concernés par ces documents à leur protection
- > Au sein des documents d'urbanisme par des outils de protection spécifiques (zonages adaptés et/ou EBC).



Ruisseau Bonneaux ©aurba



Ruisseau du Saucats ©aurba

Porteurs de l'action

les collectivités, Syndicats des sylviculteurs du Sud-Ouest (GPF, CRPF)



F3 /

Mettre en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels

P6

Poursuivre la préservation des espaces naturels d'intérêt patrimonial du massif

A7

Maintenir une gestion des réseaux hydrauliques favorables aux cours d'eau et milieux aquatiques

Les outils à mobiliser

- > SAGE Nappes Profondes
- > Charte du Parc Naturel Régional Médoc
- > Schéma régional d'Aménagement Sud-Ouest Aquitaine : orientation de gestion à donner aux forêts publiques
- > Charte de bonnes pratiques : reconstitution des forêts publiques du plateau landais après la tempête Klaus
- > Application pratique de la clause de diversification dans la reconstitution d'après tempête Klaus
- > Politique ENS (espaces naturels sensibles) du Département de la Gironde

Les outils à mettre en place

- > Volet «forêt» pour les PLU afin d'accompagner les collectivités pour mieux identifier les enjeux forestières dans les documents d'urbanisme

Les financements envisageables

- > Agence de l'eau : aides sous forme de subvention
- > Département de Gironde
- > Syndicat des sylviculteurs



M30.

Assurer la préservation et la mise en valeur des lagunes

F3	P6	A8	M30
----	----	----	-----

- > Identifier et cartographier les lagunes d'intérêt patrimonial présentes au sein de l'aire métropolitaine bordelaise, en collaboration avec les opérateurs forestiers, les collectivités et les acteurs techniques.
- > Traduire les enjeux de préservation dans les documents cadre des activités sylvicoles : schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), plan simple de gestion (PSG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CPBS) et inciter les propriétaires non concernés par ces documents à leur protection.



Lagune, Hostens ©aurba

Porteurs de l'action

.....

collectivités, Conseil Départemental 33, CEN, LPO, Syndicats des sylviculteurs du Sud-Ouest (GPF, CRPF)

.....



M31.

Accompagner les sylviculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques pour préserver le fonctionnement des lagunes

F3	P6	A8	M31
----	----	----	-----

> Mettre ne place un guide pour le maintien d'espaces tampons entre les lagunes et les espaces plantés, éviter tout dépôt ou comblement ...



Lagune, St Magne ©aurba

Porteurs de l'action

Syndicats des sylviculteurs du Sud-Ouest (GPF, CRPF), ONF, experts forestiers



F3 /

Mettre en œuvre des réseaux écologiques multifonctionnels

P6

Poursuivre la préservation des espaces naturels d'intérêt patrimonial du massif

A8

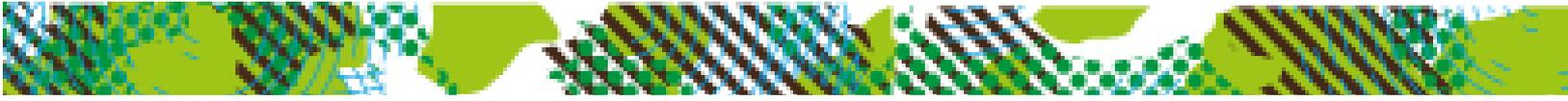
Préserver les lagunes d'intérêt patrimonial

Les outils à mobiliser

- > Outils du PLU
- > Outils de maîtrise foncière publique : Zones de Préemption d'Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) et Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- > Documents de gestion durable de la profession sylvicole :
 - Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
 - Plan Simple de Gestion (PSG)
 - Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)
- > Démarche PEFC : Règles de la gestion forestière durable- Exigences pour la France Métropolitaine : « mesures de préservation de la biodiversité et de protection des sols et de l'eau »
- > Plan d'Actions Départemental des Zones Humides, Conseil Départemental Gironde (PDAZH)

Les financements envisageables

- > Département de la Gironde
- > Agence de l'eau Adour-Garonne



Aménager les lisières forestières



F4 /

Aménager les lisières forestières

P7

Construire des zones de transition harmonieuse entre espaces urbains et espaces forestiers

A9

Aménager des zones de transition multifonctionnelles au sein de l'interface forestière

Constats

- > Le massif forestier en frange de l'agglomération bordelaise est relativement morcelé, présentant de très petites parcelles difficilement exploitables. Outre les problèmes de la gestion, la fragmentation du foncier pose des problèmes d'usages.
- > La prise en compte du risque incendie fait par le PPRIF des communes forestières envisage la création d'espaces de recul pour pouvoir assurer la mise en place des pistes de secours.

Enjeux

- > Favoriser la gestion et l'entretien des espaces de transition
- > Créer une mosaïque de milieux en situation d'interface
- > Associer des activités compatibles avec aménagements de la lisière

Objectifs

- > Réduire le risque incendie dans les interfaces forestières
- > Limiter la fragmentation des espaces périurbains
- > Associer la création des nouveaux usages au maintien des activités forestières



Maison isolées, Martignas ©aurba



F4 P7 A9 M34

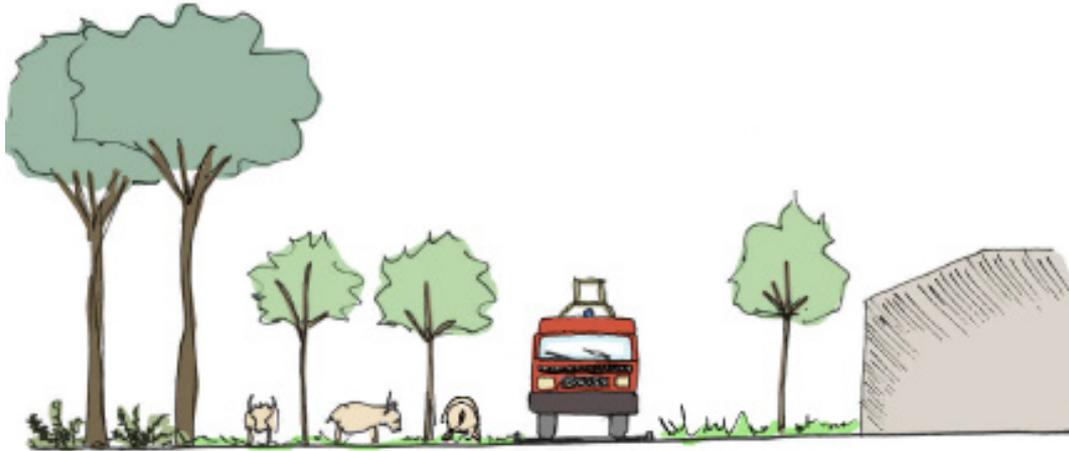
F4 P7 A9 M35

M34.

Concevoir le projet de la lisière forestière à partir de l'intégration des pistes de secours

M35.

Garantir un entretien des espaces de lisière par le biais des activités complémentaire (éco-pastoralisme et bois énergie)



Lisière, bois énergie et éco-pastoralisme ©sysdau

Porteurs de l'action

.....
Les communes concernées, la DFCI, le CRPF, les propriétaires forestiers, les aménageurs
.....

Porteurs de l'action

.....
Les communes concernées, la DFCI, le CRPF, les propriétaires forestiers, les aménageurs
.....



F4 P7 A9 M36

F4 P7 A9 M37

M36.

Concevoir le projet de la lisière forestière par la mise en place d'espaces naturels aménagés



Lisière et biodiversité ©sysdau

Porteurs de l'action

.....
Les communes concernées, la DFCI, le CRPF, les propriétaires forestiers, les aménageurs
.....

Porteurs de l'action

.....
Les communes concernées, la DFCI, le CRPF, les propriétaires forestiers, les aménageurs
.....



F4 /

Aménager les lisières forestières

P7

Construire des zones de transition harmonieuses entre espaces urbains et espaces forestiers

A9

Aménager des zones de transition multifonctionnelles au sein de l'interface forestière

Les outils à mobiliser

- > Outils du PLU
- > Outils de maîtrise foncière publique : Zones de Préemption d'Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) et Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Gironde
- > Documents de gestion durable de la profession sylvicole :
 - Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
 - Plan Simple de Gestion (PSG)
 - Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Les outils à mettre en place

- > Types de contrats concernant l'éco-pastoralisme en interface forestière:
 - Convention pluriannuel de pâturage (à réadapter sur le cas des forêts périurbaines)
 - Bail rural
 - Prêt à usage ou commodat (gratuité de la mise à disposition)
 - Convention ou partenariat avec DFCI et Chambre d'agriculture
 - Cahier des charges pour les éleveurs

Les financements envisageables

- > Département de la Gironde
- > Agence de l'eau Adour-Garonne



F4 /

Aménager les lisières forestières

P7

Construire des zones de transition harmonieuses entre espaces urbains et espaces forestiers

A9

Aménager des zones de transition multifonctionnelles au sein de l'interface forestière

Les porteurs de l'action

- > Les collectivités membres du Sysdau
- > CRPF de Nouvelle-Aquitaine
- > ONF
- > CEN Aquitaine
- > Les propriétaires forestiers
- > Les aménageurs
- > DFCI
- > Conservatoire des races d'Aquitaine
- > Département de la Gironde

Les partenaires techniques

- > Région Nouvelle Aquitaine
- > Agence de l'eau
- > Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nouvelle Aquitaine
- > Chambre d'agriculture
- > Expert forestier
- > PNR Médoc



F4 /

Aménager les lisières forestières

P7

Construire des zones de transition harmonieuses entre espaces urbains et espaces forestiers

A10

Intégrer l'aménagement des espaces de transition dans les plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux

Constats

> Les franges urbaines du massif forestier sont souvent des espaces délaissés, peu aménagés, pour lesquels l'installation d'activités informelles (squat, décharge sauvage, circulation de véhicules à moteur, ...) est de plus en plus présente. Cela crée une fragmentation du foncier et surtout des conflits d'usages. La prise en compte des activités forestières et la gestion des risques devient très difficile.

Enjeux

> Favoriser la gestion des espaces de transition avec une appréhension globale à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité

Objectifs

> Concevoir des espaces de transition fonctionnels pour les activités urbaines et forestières et s'assurer leur mise en œuvre



Lotissement récent, Saucats ©aurba



Maintien d'une lisière arborée, Saucats ©aurba



F4 P7 A10 M39

F4 P7 A10 M40

M39.

Favoriser l'implication publique pour l'entretien des lisières forestières

- > Formation d'employés dédiés à la gestion des lisières multifonctionnelles (jardinier ou berger communal, par exemple)
- > Mise en place d'un plan de gestion



Exemple de visite publique dans lisière de la commune de Vannes, PNR du Golfe de d eMorbihan ©ouest france

Porteurs de l'action

Les communes concernées, la DFCI, le CRPF, l'ONF, les propriétaires forestiers, le Département de la Gironde

M40.

Favoriser la cohabitation des usages et des pratiques sociales par une implication citoyenne

- > Installation de maison de la forêt
- > Encourager l'installation d'associations en tant qu'usagers de ces espaces

Porteurs de l'action

Les communes concernées, les associations, les habitants, les comités de quartier



F4 /

Aménager les lisières forestières

P8

Aménager les lisières constituées

A11

Aménager les zones de contact entre forêt et espaces urbains consolidés

Constats

Les interfaces forêt/bourg concernent davantage des espaces déjà saturés dont l'urbanisation s'est faite jusqu'aux bords des espaces forestiers ne laissant pas des espaces de transition entre eux. Aujourd'hui ces espaces sont souvent des zones de conflits entre les habitants qui dénoncent les nuisances dû aux activités forestières (chasse, coupes, ...) mais principalement pour un augmentation du risque incendie.

Enjeux

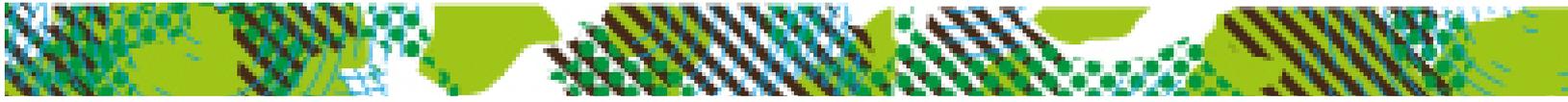
- > Rendre possible la cohabitation des habitants et des sylviculteurs en zones de lisière constituée
- > Prendre en compte le risque incendie

Objectifs

- > Résoudre les conflits de voisinage par la concertation entre habitants et sylviculteurs par des compromis permettant leur cohabitation



Linéaire de lisière constituée entre forêt et zone économique, Cestas
©google



M41.

Dans le cas des lotissements : garantir une «bande de diversification» égale ou supérieure à 15 mètres

> Réaliser, avec les propriétaires forestiers en zone d'interface, une «bande de diversification» des essences arbustives (réintroduction des feuillus et bande enherbées). Cette surface peut varier entre 10 et 15 mètres et pourra être exploitée pour des activités complémentaires (éco-pastoralisme et bois énergie, Cf. M 35)

> Garantir une transition végétalisée des surfaces urbaines : respect d'un recul de 5 mètres en fond de parcelle .

> Garantir les aménagement pour les pistes DFCI dans la «bande de diversification» et favoriser les accès sur la viabilité urbaine (Cf. M 34).

Porteurs de l'action

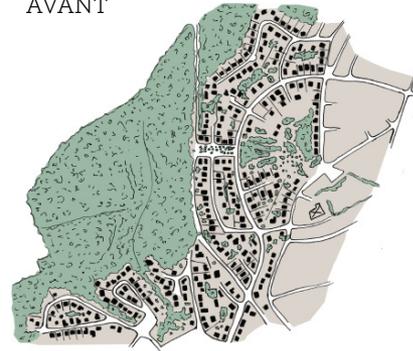
.....

Les communes concernées, le Sysdau, le CRPF, l'ONF, la DFCI, les propriétaires forestiers, les habitants

.....



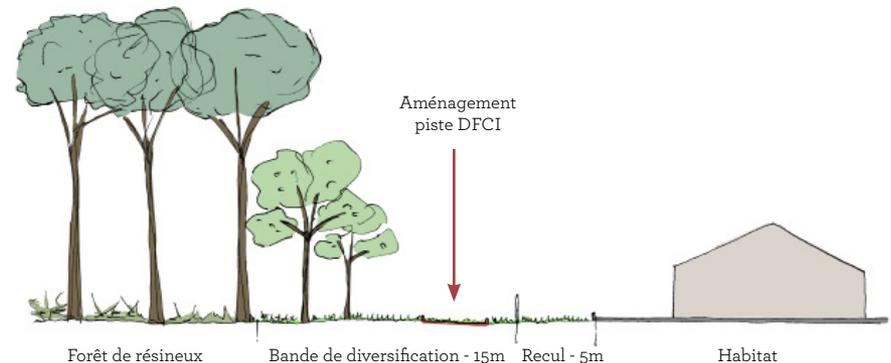
AVANT



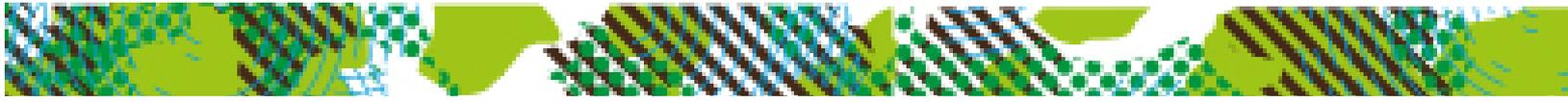
APRES



Linéaire de lisière constituée entre forêt et espace urbain consolidés, Cestas ©sysdau



Proposition d'aménagement - lisière constituée entre forêt et lotissements ©sysdau



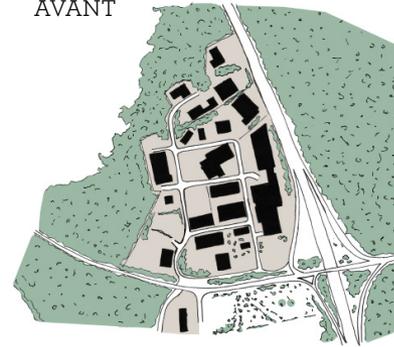
M42.

Dans le cas des zones d'activités : créer une «bande de transition» égale ou supérieure à 20m

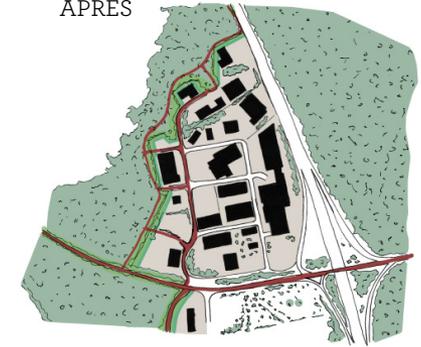
- > Prévoir des surfaces enherbées tout le long de la limite urbaine. Cette surface peut varier entre 10 et 15 mètres et pourra être exploitée en tant qu'espace de loisir (Cf. M 36).
- > Prévoir une bande de recul (défrichement) des espaces plantés en essences résineuses de au moins 5 mètres.
- > Garantir les accès et les aménagements pour les pistes DFCI dans la «bande de transition» (Cf. M 34).



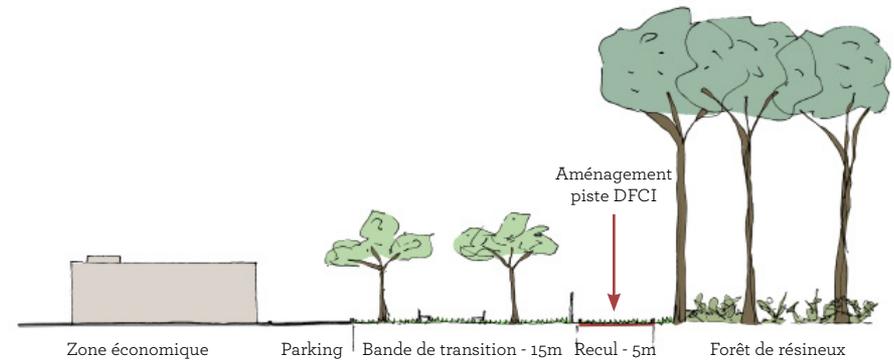
AVANT



APRES



Linéaire de lisière constituée entre forêt et zone économique, Saint-Médard d'Eyrans ©sysdau



Proposition d'aménagement - lisière constituée entre forêt et zones économiques ©sysdau

Porteurs de l'action

Les communes concernées, le Sysdau, le CRPF, l'ONF, les propriétaires forestiers, les aménageurs ...



F4 /

Aménager les lisières forestières

P8

Aménager les lisières constituées

A12

Garantir un équilibre paysagers et des usages dans l'interface forêt/vigne

Constats

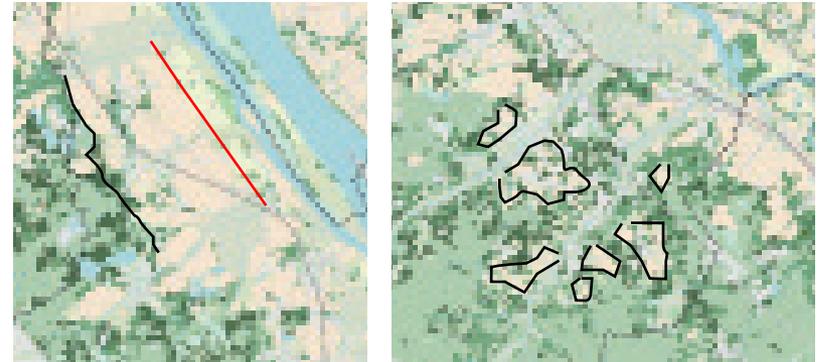
Les formes de contacts entre vigne et forêt sont multiples, elles se déploient par rapport aux secteurs au nord et au sud de la ville de Bordeaux. Les croupes viticoles médoquines dans le nord dessinent une interface avec la forêt assez linéaire, on retrouve une séquence parallèle à la diagonale de la Garonne entre espaces viticoles et espaces forestiers. Au sud, dans le secteur des graves, dont le sol sableux des landes se mélangent avec les formations argillo-graveleuses on retrouve des clairières viticoles entourées par la forêt. Dans ce dernier cas la forêt entoure des espaces viticoles et dessine une interface très imbriquée. La coexistence de ces agricultures peut créer des conflits d'usages en créant des tensions foncières ou notamment du point de vue paysagers.

Enjeux

> Favoriser les formes paysagères et prévenir les conflits d'usages pour la coexistence de la forêt et de la vigne

Objectifs

> Rendre possible la cohabitation des usages entre sylviculture et viticulture



Types de contact vigne-forêt : à gauche les croupes viticoles du Médoc parallèle à la diagonale de la Garonne, à droite les clairières viticoles des Graves ©sysdau



M44.

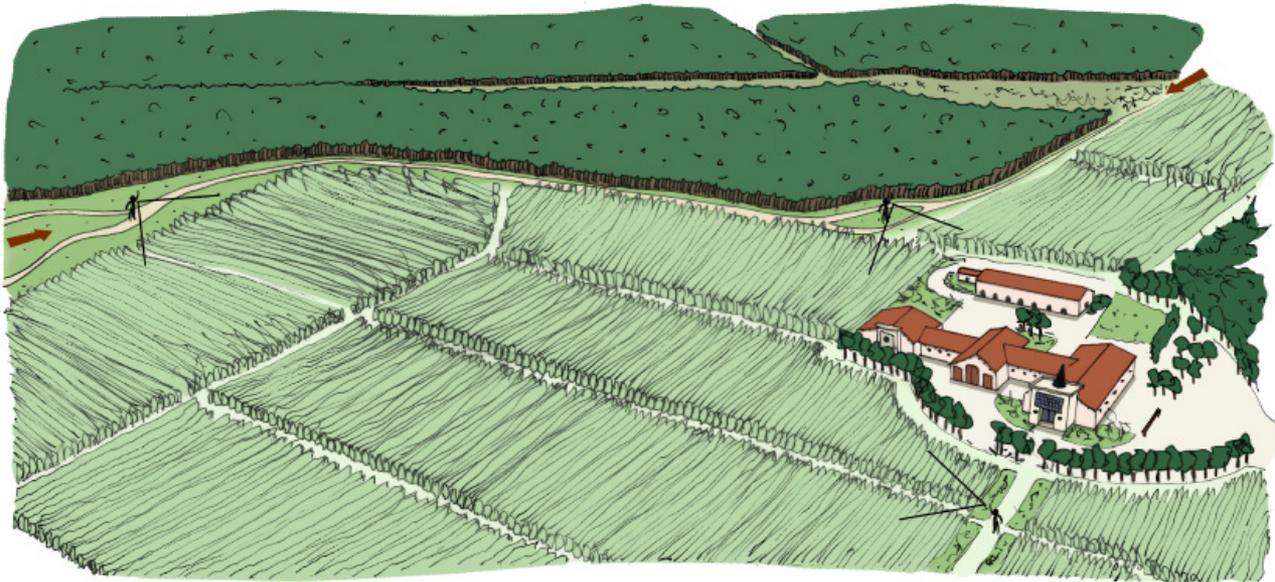
Concevoir l'interface forêt/vigne par des aménagement paysagers propres à chaque territoire

F4 P8 A12 M44

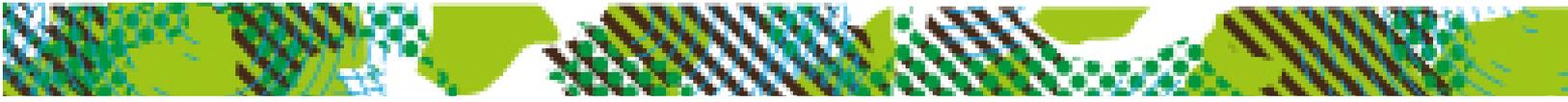
- > Prévoir des surfaces enherbées tout le long de la limite entre forêt et vigne. Cette surface peut varier entre 5 et 10 mètres et pourra être exploitée en tant qu'espace de loisir (Cf. M 36).
- > Assurer des percées visuelles lors des chemins forestiers.

Porteurs de l'action

Les communes concernées, le Sysdau, les propriétaires forestiers et les propriétaires viticoles, le CRPF, l'ONF, le CIVB et le FGVB.



Proposition d'aménagement - lisière constituée entre forêt et vigne vue depuis le château Rochemorin, Martillac ©sysdau



**Valoriser les paysages
forestiers par la
sensibilisation et la
communication**